Le MRP vous parle !

Nouvelle Série N° 73
Avril-Mai-Juin 1997
ISSN 0753-8707
Prix du N° / 12 F

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. - 133 BIS, RUE DE L'UNIVERSITÉ 75007 PARIS - Téléphone 01 47 05 84 51

A 90 ans, avec plus de talent que les gens actuellement en place, Pierre Pflimlin nous explique la construction européenne au passé, au présent et au futur (p. 11 à 21).

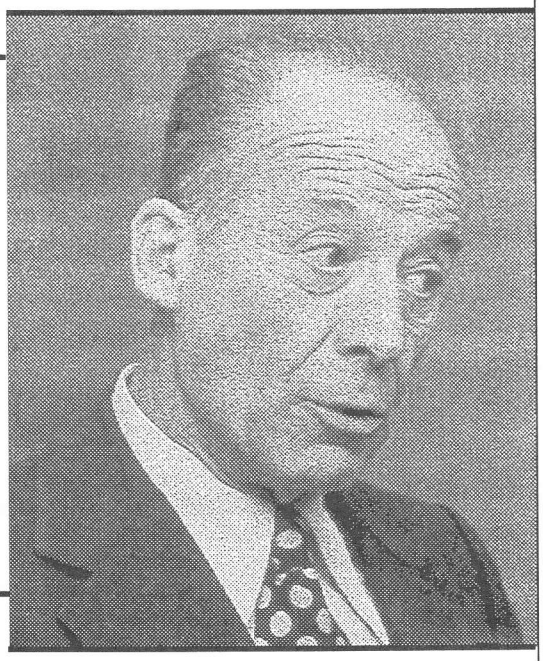

Décédé le 6 avril à 88 ans, Pierre-Henri Teitgen avait toujours été jeune, conservant intacte sa vigueur intellectuelle et sa foi dans la liberté et les droits de l'Homme (p. 3 à 10)

Eté 1946 : alors que de Gaulle prenait du recul, le M.R.P. allait au charbon, avec Georges Bidault, qui sortait la France du provisoire et neutralisait les ambitions du Parti communiste (p. 22 à 24)

Le Père Pierre Fischer se souvient : il fut le curé d'Alain Poher à Ablon durant vingt ans... (p. 2)

ALAIN POHER : JE L'AI BIEN CONNU POUR AVOIR ÉTÉ SON CURÉ PENDANT 20 ANS...

J'ai été très heureux, en recevant le dernier "Le M.R.P. vous parle", de voir la place que vous donnez à la disparition d'Alain Poher.

Je l'ai bien connu pour avoir été pendant vingt ans son curé ; il disait même avoir connu mon père au M.R.P. (mon père, à la Libération, a été maire adjoint du 14ème arrondissement à Paris) ; dans le secteur, il y avait Francisque Gay, Jean Cayeux...

Mais revenons à Alain Poher. Je suis étonné que vous sembliez (et en général on ne semble) le connaître que pour les fonctions nationales ; or, je crois pouvoir dire qu'il attachait beaucoup de prix à être maire d'Ablon. Un jour à l'élection du maire par le Conseil municipal, il me disait sa joie...comme s'il avait pu douter de sa réélection. Tout l'éloge que l'on fait sur lui au plan national ne peut se comprendre que par son attachement à sa commune. Il recevait facilement les gens, il les écoutait sur leurs problèmes, il les aidait même de ses deniers.

La politique ne l'a pas rendu riche ; je sais que sa longue maladie avec une présence médicale jour et nuit coûtait très cher...

Son domicile était à 100 mètres du Centre culturel ; il lui arrivait souvent d'aller faire un tour le soir pour rencontrer les gens. Il me paraît très important que les politiques soient proches de la base et pas seulement avec la télé ou la radio. Il faut que ce soit du naturel ; le contact est important pour comprendre le problème des plus pauvres.

Je vous signale que les Ablonais étaient nombreux à attendre l'arrivée du corps le jour des obsèques et à une veille à l'Hôtel de ville...

Une messe a été célébrée à Ablon par Monseigneur l'évêque de Créteil. Il m'a demandé de faire l'homélie. Oui, j'insiste parce que dans tous les éloges on ne ait maire d'Ablon et cela me paraît important pour comprendre l'homme politique au niveau européen et international.

Père Pierre Fischer
ancien du Sillon catholique
et des Compagnons de Saint-François

P.S. Il n'était pas "père tranquille" au Conseil municipal d'Ablon.
"Il savait ce qu'il voulait", m'ont souvent dit des élus municipaux.

Joseph Voyant, ancien sénateur du Rhône

Notre ami Joseph Voyant, membre du Comité directeur de l'Amicale du M.R.P., est décédé dans sa 87ème année.

Notre correspondant à Lyon, Léonard Brossy, lui rend ici hommage :

Joseph Voyant, ancien sénateur du Rhône, nous a quittés. Il restera pour le Rhône l'une des figures marquantes de la classe politique d'après guerre : Croix de guerre 39/45, Médaille de la Résistance ; il milite avec ardeur au M.R.P.

Il y côtoie nos amis Maurice Guérin, Joannès Charpin, Jean Villard, Joseph Rivière, tous anciens députés, Albert Basset, Louis Pichon, Philomène Magnin avec qui il partage la charge d'adjoints à la Mairie de Lyon dès la Libération. Il vient de les rejoindre dans la maison du Père.

Né le 3 juillet 1910 à Saint Chamond, il fit ses études à la Martinière. Sénateur pendant 31 ans, de 1946 à 1977, il fut maire de Longes, petite commune des environs de Condrieu, de 1959 à 1983.

Homme actif, direct, ne se laissant pas "marcher sur les pieds", il avait le sens du contact et de l'accueil. Homme de principe, il s'est toujours efforcé de concrétiser le discours politique. Il a su assurer sa succession, ne laissant à personne le plaisir de lui dicter ses choix.

Il représentait la Région Rhône-Alpes au sein du Comité Directeur de l'Amicale M.R.P. Toujours présent aux rencontres amicales périodiques que nous organisons à Lyon, il laissera un souvenir affectueux et un grand vide parmi nous. Au Revoir, Joseph !

Léonard Brossy

• *Nous avons appris en outre avec tristesse le d'écès d'Yvonne Chaumasse (Toulon), Renée Pettjean (Grasse) et Gabriel Pochon (Douai.)*

Abel Etienne, militant très actif de la Drôme

Né en 1915, il vient de nous quitter à l'âge de 81 ans après une douloureuse maladie.

Responsable cantonal M.R.P. pour Loriol (Drôme), conseiller municipal de Livron jusqu'en 1959, responsable des Associations familiales rurales, il fut longtemps et jusqu'à sa retraite président départemental de la Mutualité Sociale Agricole de la Drôme, jusqu'à partager des responsabilités nationales dans cet organisme.

Père de cinq enfants, il fut toute sa vie d'un dévouement et d'un désintéressement à toute épreuve.

Il mérite bien notre reconnaissance pour tous les services rendus à notre Mouvement.A sa veuve et ses nombreux enfants vont nos condoléances émues.

Pierre Brun

DE GAULLE ET L'AGNEAU

Lors de la venue du Général de Gaulle, président de la République, dans la Vienne, en 1961, j'étais conseiller général de Saint-Savin (église abbatiale et fresques à voir).

Avec la municipalité, nous avions choisi de lui offrir un agneau (charmois, la race locale).

Le garde champêtre était chargé de l'amener au général quelques instants avant qu'il ne reparte. L'animal était attaché dans cette attente à un arbre sur la place, à l'écart des autorités et des personnes présentes...

Les discours et le bain de foule terminés, le général se dirige vers sa voiture. Mais le garde champêtre, ému, a oublié sa mission. Je bondis, tire l'agneau par sa laisse et, fendant la foule, j'arrive avec l'agneau alors que le général se prépare à monter en voiture. L'animal, un peu effrayé par le bruit, tire sur sa laisse et saute en direction du général, à qui je dis textuellement : «Mon général, il connaît déjà son nouveau propriétaire !».

Le Canard Enchaîné, toujours à l'affût d'un bon écho, écrivit : «Mon général, il vous suit, comme tout le monde !» «Si non è vero...» on ne dit pas toujours ce que l'on pense !

Fernand Chaussebourg

Editorial

ADIEU, PIERRE-HENRI !

Pierre-Henri Teitgen, qui nous a quittés le 6 avril au seuil de sa 89ème année, est un de ces hommes qui ne peuvent se résumer à un "cursus honorum", si impressionnant soit-il : ministre du Général de Gaulle, six fois ministre, et trois fois vice-président du Conseil, son rôle politique a été de tout premier plan dans l'histoire de la IVème République.

Mais un tel bilan laisserait de côté l'essentiel : ce fut d'abord un grand humaniste, pour qui le combat pour la liberté et pour la justice ne faisait qu'un. Résistant, connu sous le nom de Tristan par ses camarades de "l'armée des ombres", fondateur avec Georges Bidault et François de Menthon du réseau Liberté, qui est devenu Combat, il a été de ceux qui, avec courage et sans compromission, mettent toute leur vie au service d'un même idéal.

Cet idéal est celui de la démocratie chrétienne telle que Marc Sangnier la concevait, une démocratie fraternelle et généreuse, ouverte à tous ceux qui partagent le même respect pour la dignité de la personne humaine. Il est de ceux qui ont le plus contribué à la réconciliation définitive entre les catholiques et la République, qui constitue le principal héritage du MRP.

Ayant eu le privilège de travailler à ses côtés en tant que secrétaire international du M.R.P. lorsqu'il en est devenu le président - de 1952 à 1956 - j'ai pu aussi mesurer l'importance de son action pour l'Europe unie : l'Europe des droits de l'homme (il a représenté la France à la Cour Européenne des droits de l'homme qui est un peu son enfant) et pour le développement de l'Europe communautaire à finalité fédérale créée par Robert Schuman. Son exemple montre qu'on peut être à la fois un bon patriote et un bon européen.

Il avait été le principal rédacteur d'un projet de Communauté Politique destiné à couronner l'armée européenne et qui a sombré avec elle sous les coups des nationalistes et des communistes. Cet échec nous a fait perdre quarante ans ...

C'était un visionnaire lucide : il avait compris avant beaucoup d'autres que pour les nations européennes "il n'y a de solution que dans la solidarité car nos problèmes d'aujourd'hui n'ont pas de frontières".

Plus tard, retiré de la politique, ce grand universitaire a continué sous d'autres formes son action européenne en enseignant à plusieurs générations d'étudiants le droit communautaire et l'esprit européen.

Pour nous, Pierre-Henri n'était pas seulement un entraîneur d'hommes, c'était le premier militant de notre mouvement, un grand frère. Il a toujours été jeune. Son âme ardente vit encore parmi nous.

Jacques Mallet

LA VIE DE P-H TEITGEN EN UNE COLONNE

- Né le 29 mai 1908 à Rennes, fils d'Henri Teitgen, avocat (qui sera député M.R.P. de la Gironde après la Libération).
- Sa vocation : la disponibilité, le service, la défense de la liberté et du droit.
- Etudes à Nancy. Agrégé de droit public en 1934.
- Epouse Jeanne Fonlupt-Esperaber, fille de Jacques (qui sera député M.R.P. du Haut-Rhin après la Libération). Père de sept enfants.
- Professeur de droit à Nancy en 1939. Rédacteur en chef de la revue Droit Social.
- Combattant en 1940, fait prisonnier, évadé, devient professeur de droit à Montpellier. Milite dans les réseaux de la Résistance.
- Révoqué par Vichy en 1942, il assume des tâches nationales dans l'état-major de la Résistance (voir notre article "Teitgen, antigaulliste ?").
- Député d'Ille-et-Villaine et ministre (dès 1944). Grand orateur parlementaire. Président national du M.R.P. de 1952 à 1956.
- Battu aux élections législatives de 1958. Abandonne peu à peu l'action politique, après avoir manifesté son hostilité aux dérives présidentialistes du nouveau régime.
- Professeur de droit à Rennes puis à Paris,. Grand succès auprès de ses étudiants.
- Juge à la Cour européenne des droits de l'homme.
- Directeur du Centre universitaire d'études des communautés européennes.

Ses fonctions ministérielles

Dans les trois cabinets de Gaulle :

- 8 septembre 1944 - 30 mai 1945 : ministre de l'Information
- 30 mai 1945 - 21 novembre 1945 : ministre de la Justice
- 21 novembre 1945 - 26 janvier 1946 : ministre de la Justice

- 26 janvier 1946 - 24 juin 1946 : ministre de la Justice dans le cabinet Félix Gouin.
- 24 juin 1946 - 16 décembre 1946 : ministre de la Justice dans le premier cabinet Georges Bidault
  (donc ministre de la Justice durant 19 mois)

- 22 janvier 1947 - 22 octobre 1947 : ministre d'Etat, vice-président du Conseil dans le cabinet Paul Ramadier.
- 22 octobre 1947 - 24 novembre 1947 : ministre des Forces armées dans le cabinet Paul Ramadier remanié.
- 24 novembre 1947 - 26 juillet 1948 : ministre des Forces armées dans le premier cabinet Robert Schuman.
- 26 juillet 1948 - 5 septembre 1948 : vice-président du Conseil dans le cabinet André Marie.
- 29 octobre 1949 - 2 juillet 1950 : ministre d'Etat chargé de l'information dans le deuxième cabinet Georges Bidault.

- 28 juin 1953 - 19 juin 1954 : vice-président du Conseil dans le cabinet Joseph Laniel

- 23 février 1955 - 1er février 1956 : ministre de la France d'outre-mer dans le deuxième cabinet Edgar Faure.

J. P.

ANTIGAULLISTE, TEITGEN ?

Dans les titres de leurs articles sur le décès de Pierre-Henri Teitgen, deux grands journaux, Le Monde et Le Figaro, ont écrit qu'il était à la fois résistant et antigaulliste ("il ne fut jamais gaulliste", précise même Le Figaro). Voilà un bel exemple des déformations que l'on fait subir à l'Histoire quand on a une vision partielle de son sujet.

Antigaulliste, Teitgen ? Ça dépend de l'époque ! Et de de Gaulle !

Tristan ou Quintus

Dans le combat contre l'ennemi et le nazisme, Pierre-Henri Teitgen (Jacques Thiriet sur sa fausse carte d'identité, Tristan ou Quintus dans les réseaux de la Résistance) compte dès 1940 parmi cette minorité de Français que Vichy traite de "gaullistes" et la Gestapo de "terroristes".

En 1941, il est co-fondateur du mouvement et du journal "Liberté", qui deviennent le journal et le mouvement "Combat" après leur fusion avec le Mouvement de Libération Nationale d'Henri Frénay.

En juillet 1942, il entre au tout nouveau Comité général des études avec Paul Bastid, Robert Lacoste, François de Menthon, Alexandre Parodi et René Courtin. Ce comité est méconnu dans les livres d'histoire. Il va jouer pourtant un grand rôle en prévision de la Libération : dans son livre "Faites entrer le témoin suivant..." (édité par Ouest-France en 1988), Teitgen le définit ainsi (page 70) :

"1° En liaison avec les mouvements de Résistance, trouver les hommes qui, sur le plan politique comme sur le plan économique, remplaceront ceux de Vichy.

2° Préparer les mesures d'extrême urgence que ces hommes et le gouvernement provisoire auront à appliquer dans les mois ou les jours qui suivront la Libération.

3° S'efforcer de dégager les grandes lignes de la politique et de l'économie françaises dans la période de reconstruction".

Et la lutte, quotidienne, continue. Avec tous ses aléas.

En 1944, il devient - en même temps que Robert Lacoste - adjoint au Délégué général (Alexandre Parodi) du Comité Français de Libération Nationale pour les territoires occupés, fonction qu'il va cumuler avec celle de secrétaire général du CGE et celle, nouvelle, de Secrétaire général provisoire à l'Information avec mission de préparer la disparition de la presse qui a fait l'apologie de la collaboration et le renouveau d'une presse libre.

Mais tout cela bascule le 6 juin 1944, jour du débarquement en Normandie. La veille, la Délégation a reçu de Londres un message codé demandant à Tristan de rencontrer Marie-France (Marguerite Reveyrand) le 6 à 10 heures devant la devanture des articles de ménage du Bon Marché. Hélas, la Gestapo est arrivée avant eux et les arrêtent l'un et l'autre...

Le 25 août - jour de la libération de Paris - Teitgen est jeté dans un train de déportés partant de Compiègne. Il va s'en évader en perçant le toit du wagon avec une petite scie fabriquée dans le manche d'une cuillère par un dentiste du camp ! Il est de retour à Paris le 4 septembre ; il loge chez des amis, les Maupin, qui lui prêtent un costume...

Le 8 septembre, de Gaulle, qui complète son gouvernement provisoire, lui téléphone chez le Docteur Maupin et le nomme ministre de l'Information.

Gaulliste, Teitgen ? Effectivement !

Au début de 1946, quand le Général décide de quitter le pouvoir, Teitgen est ministre de la Justice. Il a toujours la confiance de de Gaulle, qui le fait venir dans son bureau de la rue Saint-Dominique le 18 janvier pour l'informer, lui, le premier, qu'il va démissionner le 20. Et là, mais là seulement, commence à se dessiner un désaccord, qui s'aggravera sous l'effet de la création du R.P.F., de l'hostilité du général à la construction de l'Europe et de la crise de mai 1958.

Sur ce changement, Pierre-Henri Teitgen s'est expliqué longuement dans son livre.

Vers la démission du Général de Gaulle (janvier 1946)

Dans la nuit du 31 décembre 1945 au 1er janvier 1946, un incident grave oppose le Gouvernement à la majorité socialo-communiste à l'Assemblée Constituante : un député socialiste, Capdeville, dépose un amendement portant réduction de 20% des crédits militaires.

De Gaulle intervient personnellement en séance le 1er janvier dans l'après-midi. Finalement, les crédits sont votés sans réduction mais l'ambiance reste mauvaise.

Dans ses Mémoires (Tome II, page 280), de Gaulle écrit : "En quittant le Palais Bourbon dans la soirée du 1er janvier, mon départ se trouvait formellement décidé dans mon esprit".

Dans son livre, Teitgen rapelle ce texte et raconte comment il a vécu cet évènement.

D'abord, avec cette précision sur son contact avec de Gaulle dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier.

"Vous imaginez que je vais aller discuter avec ces imbéciles ?"

Nous sommes en pleine confusion !

Je quitte rapidemment le banc du gouvernement pour appeler de Gaulle au téléphone en indiquant qu'il s'agit d'une communication extrêmement urgente.

A son tour, je sens que je viens sans doute de le réveiller et qu'il en est fort mécontent. Je lui expose la situation, lui indique qu'il est clair que l'attaque est dirigée contre lui, contre le chef du gouvernement et de la Défense nationale et contre ce qu'il est en personne, qu'il est donc indispensable qu'il vienne lui-même reprendre les choses en main.

Sur quoi voici le dialogue :

- Savent-ils que vous m'avez appelé ?
- Non, mon Général, je ne l'ai dit à personne.
- Alors, débrouillez-vous.
- Mon Général, ni Pleven, ni Michelet, ni moi ne sommes en mesure de remonter la pente.
- Ainsi, vous imaginez que je vais aller discuter avec ces imbéciles ?
- Je crois mon Général, qu'il vous faut mettre vous-même dans la balance le poids de votre autorité.
- Eh bien ! il m'entendront et s'en souviendront ; merci.

La séance de l'Assemblée dut être suspendue pendant la matinée du 1er janvier pour permettre au gouvernement d'aller présenter ses vœux au chef de l'État, selon la tradition. La

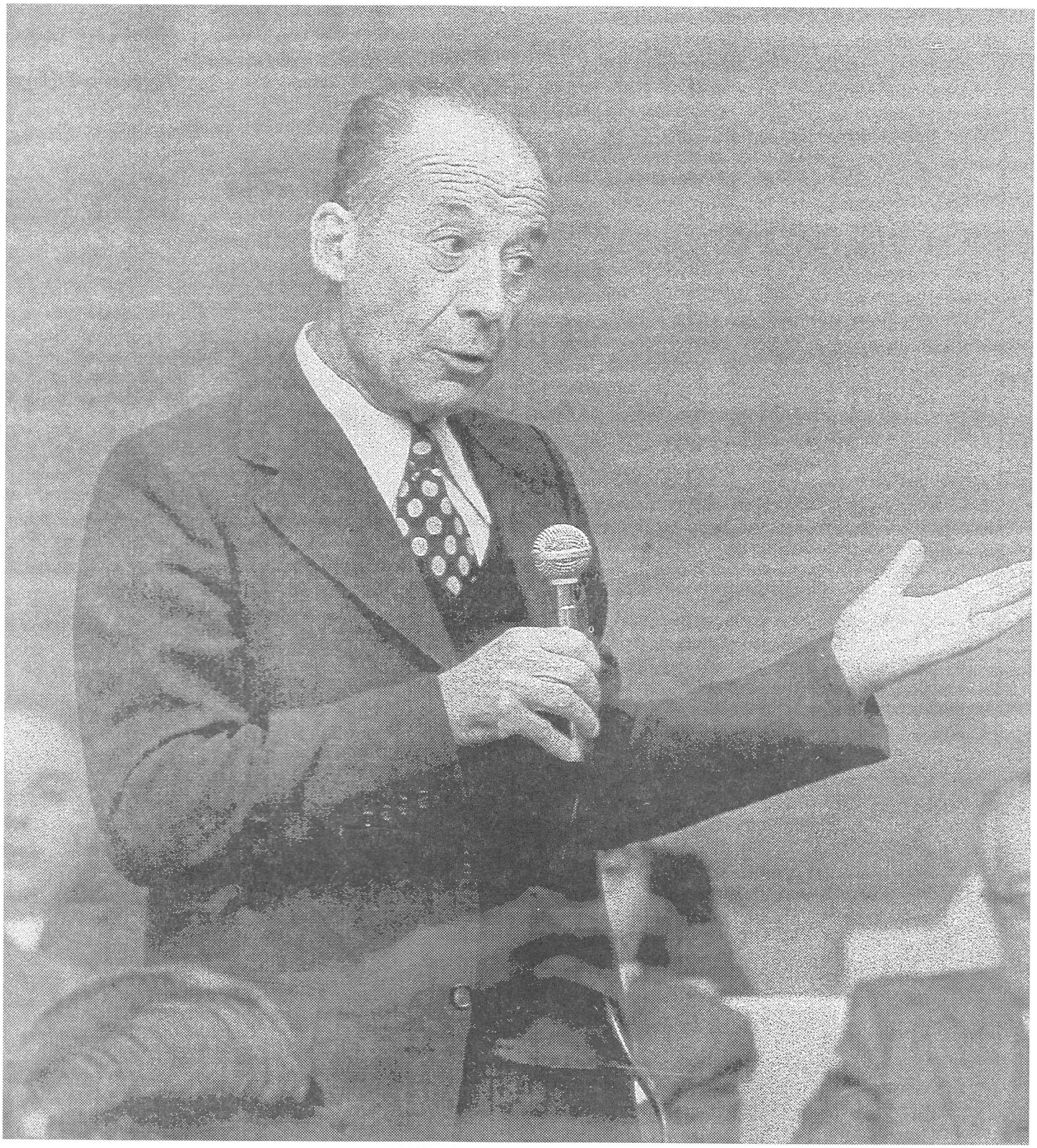

Les militants du M.R.P. aimaient leur président comme un frère...

séance reprit dans l'après-midi et alors on entendit de Gaulle et effectivement... on s'en souviendra.

(pages 304 et 305)

UN SOUVENIR DE LA DRÔLE DE GUERRE

Dans le livre de Teitgen, page 17.

Pour feindre l'ouverture d'un second front susceptible de soulager nos alliés polonais, nous avions au début de septembre 1939 reçu l'ordre de franchir la frontière et de progresser (lentement) en direction de la ligne Siegfried. Après quelques kilomètres en territoire ennemi, nous sommes tombés sur des champs de mines, sur lesquelles sautèrent bien vite plusieurs des nôtres. Il nous fallait dès lors avancer très prudemment et en rampant ; c'est ce que j'étais en train de faire à la tête de ma section quand vint me rejoindre, en rampant lui aussi, un agent de liaison venu du P.C. de la division et porteur d'un pli urgent à mon adresse. Il s'agissait d'un ordre de l'intendant général me prescrivant de fournir immédiatement sur le même papier dans la colonne "réponse "... les noms des six chevaux que j'avais réquisitionnés dans la soirée du 29 août précédent, noms que j'avais omis d'indiquer dans mon compte rendu.

Effectivement, officier " frontalier ", j'avais dû mobiliser et équiper sur place ma section de mitrailleuses, constituée avec des hommes venus de villages voisins et, pour tirer les voiturettes de mes hotchkiss, avec des chevaux qu'il m'était prescrit de réquisitionner dans ces villages. Ce sont les noms de ces chevaux qu'il me fallait fournir alors qu'à plat ventre dans le fossé du chemin je n'avais qu'un souci : celui d'éviter les mines. La rage m'a pris et j'ai griffonné dans la colonne "réponse" : "Bien qu'interrogés par mes soins, les chevaux réquisitionnés dont il s'agit n'ont pas indiqué leur nom". Deux jours après, le simulacre prenait fin ; nous recevions l'ordre de repli sans délai sur nos positions de départ. J'avais oublié l'incident quand, dans les semaines qui suivirent, convoqué au P.C. de la division, j'y appris de l'intendant général qu'il envisageait de me renvoyer devant le Conseil guerre... pour désobéissance devant l'ennemi.

L'intendant n'y allait pas de main morte puisque, qualifiée de la sorte, la désobéissance était alors passible de la peine de mort !

Et puis vous autres, quoi que vous décidiez, vous pourrez toujours dire des prières pour la France !

Puis Teitgen en vient à l'évènement (p.306, 307 et 308) :

A ce départ, était-il définitivement résolu le 1er janvier ? Lui restait-il seulement à en fixer la date ? Je ne pouvais à l'époque répondre en toute certitude. Je sais seulement qu'il est parti au cap d'Antibes, "en vacances" avec sa famille, le 4 janvier et n'en est revenu que le 14 ; qu'il m'a demandé le 18 janvier d'aller le voir dans l'après-midi et m'a fait part de sa décision (op. cit., p.284) :

- Je vous prie, m'a-t-il dit, de vous engager à tenir totalement secrète notre conversation. Je partirai après-demain dès que j'aurai informé de ma décision le Conseil des ministres... Je ne peux plus accepter et supporter la médiocrité de l'Assemblée, les hypocrisies des partis, leurs querelles inspirées de leurs seuls soucis électoraux.

... Au surplus, la mission que je m'étais assignée est remplie ; le territoire est libéré, la République rétablie, la France remise à sa place dans le monde... ma décision est irrévocable.

- Mon Général, ai-je répliqué, je ne puis vous approuver. Vous savez dans quelle triste situation économique et financière nous nous trouvons, ce qu'il est de notre situation en Indochine, au Moyen-Orient et plus généralement de nos difficultés actuelles avec nos alliés... Abandonner la France en cet état...

- Vos partis se débrouilleront. On les verra à l'œuvre.

- N'est-ce-pas, mon Général, jouer la politique du pire ? Au surplus, quand vous dites "vos partis" vous êtes injuste ; le mien, du moins, n'a cessé de vous soutenir...

- Il est entré dans le jeu, il en sera prisonnier. La politique de la France ne peut être l'affaire de partis politiques rivaux... Au surplus, je vous le répète, ma décision est prise... De toute façon, ce qu'il reste à faire et à reconstruire ne peut résulter que de longs efforts dans une longue patience que l'opinion supportera mal. Dans l'avenir la France peut à nouveau avoir besoin de moi ; je ne veux pas d'ici là m'user à la petite semaine.

- Mais alors, mon Général, que devons-nous faire, nous M.R.P. ? Vous suivre et quitter le gouvernement ?

- Je n'ai pas de conseils à vous donner et je ne veux pas vous en donner. A vos amis de décider en toute liberté. Je pense seulement qu'ils ne voudront pas laisser ce qu'il restera du pouvoir entre les mains des communistes dans la résignation des socialistes. Et puis vous autres, quoi que vous décidiez, vous pourrez toujours dire des prières pour la France !

Sur ce il m'a serré la main et même reconduit à sa porte en me prenant amicalement par l'épaule, ce qu'il n'avait pas coutume de faire.

Monsieur le Président[1], je veux ajouter à ce résumé des propos du Général quelques brèves observations.

1°) Certes, je ne garantis pas aux historiens le mot à mot de cette conversation, mais je crois n'en avoir pas déformé le contenu.

2°) L'ironie latente de la dernière réflexion de de Gaulle m'a choqué et vexé. Pourquoi donc fallait-il qu'il jette d'ordinaire un peu de venin dans la noblesse de son discours ?

3°) J'ai su par la suite qu'il avait aussi informé par avance sous le sceau du secret d'autres ministres de sa décision : Jules Moch, ministre des Transports, Francisque Gay, ministre d'État, Edmond Michelet, ministre des Armées et Adrien Tixier, ministre de l'Intérieur. Mais à tous, il n'a pas justifié cette décision dans les mêmes termes.

A Jules Moch, il a principalement indiqué qu'il ne pouvait supporter d'être "attaqué, critiqué, contesté chaque jour par des hommes qui n'ont d'autre titre que d'avoir pu se faire élire dans un petit coin de France".

A Francisque Gay qui lui exposait les conséquences que pourrait avoir son départ, il a répondu : "Mais voyons, avant huit jours, en délégation, ils me demanderont de revenir et, cette fois-ci je reviendrai à mes conditions."

Il m'a semblé, à moi, que l'essentiel pour lui était de ne pas s'user "à la petite semaine" dans les besognes subalternes de la reconstruction matérielle du pays, et cela dans le but de se

(1) Dans son livre, Teitgen est censé répondre aux questions du président d'un tribunal.

réserver pour un avenir plus ou moins lointain.

Vraisemblablement, comme souvent, il faisait à toutes fins possibles et selon l'interlocuteur flèches de tout bois.

..... ".

COMMENT TEITGEN DÉCOUVRIT TRÈS TÔT LE VICHYSME

En 1940, évadé du camp des prisonniers de Sarrebourg, Teitgen se fait démobiliser à Navarrenx, près de Sauveterre-de-Béarn, dans les Pyrénées-Atlantiques.

Le colonel de service, à qui il raconte son histoire, se garde bien de le féliciter.

Dans son livre (page 24), Teitgen écrit :

Il n'a pas craint de me dire, l'œil mauvais : "En somme, officiellement vous êtes évadé ; vous avez donc désobéi aux ordres du Maréchal qui demande aux prisonniers de rester dans leurs camps dans l'ordre et la discipline". Stupéfait, je me souviens de lui avoir répondu que pour ma part, bien au contraire, je restais fidèle aux règlements militaires de la République qui, eux, affirmaient qu'il était du devoir des officiers de tenter de s'évader. Sur quoi, comprenant ce qu'allaient être la "Révolution nationale" et le pétainisme, je sus que seul de Gaulle résisterait et continuerait la guerre, et donc que j'étais gaulliste... définitivement. Je devais constater dans les jours qui suivirent que déjà l'étaient également mes beaux-parents Fonlupt-Esperaber, mes parents réfugiés à Montpellier et, bien sûr, mon épouse Nini.

Les partis : un abcès de fixation

Teitgen s'interroge sur la cause profonde du départ de de Gaulle (page 310) et il ajoute (pages 311 et 312) un souvenir personnel ("une vision stupéfiante", dit-il) :

En réalité, m'a-t-il semblé, la détestation qu'éprouvait le général pour "les partis" n'était qu'une sorte d'abcès de fixation d'un mal douloureux. En même temps qu'une trop haute idée (trop platonicienne) de la politique, il se faisait une trop piètre idée des hommes en général et plus spécialement de ceux qui constituent ordinairement la classe politique, selon l'expression courante. Il en venait alors à penser que ces derniers étaient incapables, voire indignes de s'élever au niveau de la Politique de la France (avec un grand P).

J'en ai eu la vision (c'est le mot qui convient) quelque peu stupéfiante un jour de janvier ou février 1945, en fin d'après-midi.

Il me recevait - ministre de l'Information - pour m'entendre lui rendre compte de divers problèmes de mon administration.

Il m'écouta, au terme de mon exposé sembla réfléchir, en silence alluma un cigare, m'en offrit un, puis lentement se leva et se mit à arpenter son bureau, toujours siliencieux. Puisqu'il s'était levé, je m'étais levé à mon tour en me demandant, un peu inquiet, à quoi il pouvait bien songer. Tout en marchant il restait muet puis lentement je l'entendis dire à mi-voix, comme si je n'étais pas là : "Vous le savez bien, vous autres, il n'y a rien à faire dans ce pays, la droite est en dehors de la nation et la gauche est contre le pouvoir". Sur quoi, semblant revenir sur terre, il vint se rasseoir, me regarda comme étonné de ma présence et s'en tint à me dire : "Revenons à vos affaires."

J'étais stupéfait du poids de la formule si totalement gaullienne : "La droite est en dehors de la nation et la gauche contre le pouvoir"... Comment était-il possible de dire tant de choses en si peu de mots ?

Mais aussi, j'étais abasourdi. Qui étaient ces "vous autres" auxquels il venait de s'adresser ? De grands morts ? Charlemagne, Louis XI, Louis XIV, Napoléon ? Des vivants ? Churchill, Roosevelt, Staline ? Mais certes aucun de nous autres, les hommes des "partis" qui, bien sûr, n'avions pas accès auprès de ces "vous autres" avec lesquels, lui, pouvait dialoguer, quand il ne s'en tenait pas à dialoguer avec lui-même.

.....".

Hostile au pluralisme politique

Et Teitgen ajoute, en conclusion (pages 312 et 313) :

Il demeure qu'à coup sûr il n'était pas fait pour les basses eaux.

Dans la tempête, l'on ne devait pas discuter ses ordres. La mer apaisée, la paix revenue, une Assemblée nationale mise en place, il sentait que cette Assemblée pourrait désormais le critiquer (comme venait de le faire André Philip), exiger des explications, l'entraîner dans des négociations et des compromis. N'en acceptant pas l'idée et la perspective, il dénonçait le "régime des partis" mais en vérité c'étaient le pluralisme politique, le régime parlementaire et le Parlement dans son ensemble qu'il ne pouvait pas supporter :"Les parlementaires, je les vomis" devait-il dire un jour ! (J.-R. Tournoux, "La tragédie du Général", p.85, Plon, 1967).

Il préférait donc s'en aller en attendant que revienne le temps des tempêtes pour lequel les grenouilles, les "pleurnichards", les "tricheurs", les "fuyards professionnels" demanderaient un roi.

Plus admiratif, on évoquerait l'albatros de Baudelaire.

.....

Douze ans plus tard, Teitgen a une nouvelle entrevue avec de Gaulle. Voici ce qu'il en rapporte à la page 471 de son livre :

Immédiatement après la constitution de son gouvernement, le 3 juin 1958, de Gaulle revenu au pouvoir m'a demandé d'aller le voir. Il voulait me prier d'accepter de rapporter devant l'Assemblée nationale le texte législatif qui lui attribuait les pleins pouvoirs jusqu'à la promulgation de la Constitution de la Ve République ; "si c'est vous qui le rapportez, m'a-t-il dit, il passera plus facilement". J'ai accepté l'inévitable, il m'en a remercié puis a ajouté : "Vous, vous êtes quelqu'un, vous n'avez pas besoin d'être quelque chose." J'ai compris que c'était une façon très aimable de me signifier mon congédiement.

✧

Voilà donc ce qui a séparé Teitgen du Général de Gaulle, chers confrères du Monde, du Figaro et d'ailleurs. Ce n'est pas, ô que non, une hostilité au chef de la France combattante, mais un attachement à un certain idéal démocratique, qu'en vérité plus personne ne conteste.

Rupture à la fois politique, psychologique et sentimentale, passage du combat pour la victoire à un autre combat ? C'est sans doute ce que Pierre-Henri Teitgen lui-même, au lendemain d'une fête du RPF autour du Général au Bois de Boulogne, traduisit ainsi, dans son style fulgurant, sous les ovations, au Congrès M.R.P. de Lyon en 1951 :

- Nous n'irons plus au Bois, les lauriers sont coupés !

J.P.

Il faut lire le livre de Pierre-Henri Teitgen

« FAITES ENTRER LE TÉMOIN SUIVANT...»

1940 - 1958, de la Résistance à la Ve République

Editions Ouest-France 1988

Collection "L'Histoire et nous"

L'ÉLOGE FUNÈBRE prononcé dans la Cour des Invalides par François Bayrou

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un très grand honneur que de rendre aujourd'hui un hommage officiel à celui qui fut un très grand Résistant, une des figures politiques marquantes de l'après-guerre et un témoin de premier plan de l'histoire de ce dernier demi-siècle. Au nom du Gouvernement, je tiens à exprimer à la famille de Pierre-Henri TEITGEN et à ses proches mes condoléances les plus vives et ma sympathie la plus entière.

Il était légitime, je crois, que le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche puisse évoquer le souvenir de celui qui fut aussi un grand juriste et un grand professeur. Il était un peu légitime aussi que le président de Force Démocrate puisse saluer la mémoire d'un de ses plus illustres prédécesseurs.

Notre famille politique, au cours de ces derniers mois, aura à plusieurs reprises été douloureusement éprouvée. Aujourd'hui de nouveau, nous portons le deuil d'une des personnalités qui ont fait l'histoire de la démocratie chrétienne en France et qui ont su l'incarner dans sa triple dimension humaniste, sociale et européenne.

Pour tous ceux dont le dessein est d'inscrire les valeurs de l'humanisme au coeur même de l'action politique, Pierre-Henri TEITGEN était une référence spirituelle et morale et un modèle. Cet homme de noblesse, de courage et de conviction avait su allier au plus haut point la rigueur et la passion, l'intransigeance et la générosité, le refus de la compromission et le total dévouement à un idéal.

Pour dire les qualités exceptionnelles qui étaient les siennes, il suffit d'évoquer ce que fut sa vie non moins exceptionnelle, car jamais une existence ne fut à ce degré l'illustration même des principes et des valeurs qui la sous-tendaient et l'animaient. Pierre-Henri TEITGEN n' a en effet pas mené de carrière. Il n'a pas recherché les titres ou les honneurs. Son désintéressement était absolu et l'engagement qu'il mettait au service de l'idéal qui était le sien passait avant toute autre considération.

C'est à Rennes, dans cette terre de Bretagne si riche de moissons pour la démocratie chrétienne, que Pierre-Henri TEITGEN vit le jour en 1908. Très marqué par l'influence de son père, avocat, qui siégea lui aussi au Palais-Bourbon au lendemain de la Libération, il fit des études de droit. Agrégé de droit public en 1934, professeur à la faculté de Nancy en 1939, il fonde et dirige la revue *Droit Social* qui s'inscrit dans la droite ligne du christianisme social de Marc SANGNIER.

Comme bien des hommes de sa génération, ce sont la guerre et l'occupation qui allaient déterminer son engagement dans l'action politique et son combat pour les valeurs de démocratie et de liberté qu'il défendra avec une intransigeance absolue tout au long de sa vie. Fait prisonnier en 1940, il s'évade, rejoint la zone libre et reprend son enseignement du droit à la faculté de Montpellier. Révoqué par le gouvernement de Vichy en 1942, il passe dans la clandestinité. Sous le nom de "Tristan", il participe à l'état-major de la Résistance de la zone sud. Avec ces deux autres figures historiques de la démocratie chrétienne que furent Georges BIDAULT et François de MENTHON, il fonde le réseau *Liberté* qui allait devenir *Combat*. En 1943, le Conseil national de la Résistance le désigne comme Secrétaire général à l'Information.

En juin 1944, il est arrêté par la Gestapo et emprisonné à Fresnes. Une nouvelle fois, il parvient à s'évader du train qui le mène en Allemagne et, de retour à Paris, devient ministre de l'Information dans le gouvernement du Général de Gaulle. A ce poste, il met en oeuvre les grandes ordonnances qui régiront la presse française jusqu'en 1984 et, au lendemain de la Libération, gère la réglementation des parutions. Les journaux qui avaient continué de paraître sous l'occupation sont fermés et leurs moyens de production mis au service de ceux qui avaient vu le jour dans la clandestinité. C'est ainsi que Pierre-Henri TEITGEN participe très directement à la naissance de Ouest-France et à celle du Monde. Son rôle sera également déterminant pour la reparution de La Croix à partir de février 1945.

Après qu'il eut mené cette délicate mission, le Général de Gaulle lui confie, en 1945, la très lourde responsabilité de veiller, en tant que Garde des Sceaux, au bon déroulement de tous les procès de l'épuration. Ce rôle, qu'il exer-

ce avec son absence coutumière de toute compromission et le respect absolu des très hautes valeurs spirituelles et morales qu'il s'était fixées, lui vaut l'hostilité violente tant de ceux qui lui reprochent sa dureté que de ceux qui l'accusent de faiblesse.

Rétablir l'Etat de droit, l'exercice des droits de la défense, le respect des règles de recours est une tâche difficile dans un pays que les appels à la vengeance ébranlent.

Pierre-Henri TEITGEN s'y emploiera, cherchant, comme il le dit lui-même "à ce qu'on juge moins le crime que le criminel" et surtout à redonner une cohérence aux verdicts des cours de justice souvent disparates.

Certain d'avoir exercé cette responsabilité en toute conscience et en toute équité, Pierre-Henri TEITGEN demeure ministre de la Justice sous les gouvernements de Félix GOUIN et de Georges BIDAULT et poursuit son action politique. Ses valeurs morales et spirituelles lui permettent d'imposer un exercice assaini du droit de grâce, de rétablir les services de l'éducation surveillée protégeant les plus jeunes de la promiscuité des délinquants adultes, d'avoir ouvert pour la première fois, c'était en 1946, la magistrature aux femmes.

Ministre des Forces Armées en 1947, alors que le pays risque de basculer dans le chaos, il saura par son calme et sa fermeté protéger les institutions. Ses talents de conciliateur lui permettent aussi d'unifier pour la première fois les forces armées de terre, de mer et de l'air.

Et comment ne pas évoquer, aujourd'hui la cérémonie qui le marqua le plus, lorsqu'il décora ici même, aux Invalides, il y a 50 ans exactement, de la Légion d'Honneur, son père, son frère Paul et tous ses premiers amis de la Résistance.

Élu député d'Ille-et-Vilaine sans interruption jusqu'en 1958, il est six fois ministre et, à trois reprises, assume la fonction de vice-président du Conseil. Surtout, cofondateur du M.R.P., il exerce la présidence de celui-ci de 1952 à 1956. Il met à cette tâche toute sa foi, toute sa générosité, toute sa capacité naturelle à entraîner les hommes qui le font considérer par tous les militants non pas comme un chef de parti, mais comme un "grand frère".

La vie politique de Pierre-Henri TEITGEN se confond avec celle du M.R.P dont il évoqua la création en ces termes : "se soustraire aux extrêmes, jeter un pont entre ceux dont les philosophies et les motivations sont différentes, rechercher les convergences qui sont indispensables pour le fonctionnement des démocraties."

Ses convictions sociales s'y expriment, lui qui avait tant le souci de la dignité du travail et le respect de l'intelligence du coeur.

C'est aussi le lieu de son combat pour l'Europe, né dès le temps de la Résistance. C'est lui qui participe largement en 1949 à la rédaction de la Convention européenne des droits de l'homme, que notre pays tardera à ratifier. Parlementaire actif, il fut de tous les débats parlementaires pour la création de la CED puis de la Communauté Economique.

L'avènement de la Vème République, en 1958, décide Pierre-Henri TEITGEN, toujours intransigeant quant aux principes qui lui paraissent devoir sous-tendre la vie démocratique, à se retirer de la scène politique. Lui qui a siégé au Comité consultatif constitutionnel jugeait avec sévérité les évolutions du régime républicain. Tel Cincinnatus regagnant sa charrue, il reprend alors ses cours de droit à Rennes, puis à Paris I et se range dans une opposition déterminée au gaullisme, tout en gardant le respect le plus entier pour le Général DE GAULLE chef de la France Libre et restaurateur de la démocratie.

Cela ne l'empêche pas de continuer à exercer une profonde influence intellectuelle et morale. Il préside l'Association pour le soutien des principes de la démocratie humaniste et surtout continue de s'intéresser de très près à la poursuite de la construction européenne dont il fut, auprès de Jean MONNET et de Robert SCHUMAN, un des artisans les plus déterminés et les plus fervents. Représentant de la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe,dont il fut élu Vice-Président en 1952, défenseur et promoteur d'une Europe fédérale, il dirigeait le Centre universitaire d'études des communautés européennes, qui permit à des générations d'étudiants de se familiariser avec le droit communautaire. C'est donc très légitimement qu'en septembre 1996 ce grand européen et ce grand défenseur des libertés est élu juge à la Cour européenne des droits de l'homme en remplacement de René CASSIN. C'était là une manière un peu symbolique de rendre hommage à une personnalité qui a consacré sa vie à défendre et à promouvoir les principes et les valeurs démocratiques qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la dignité de l'homme.

L'institut Marc Sangnier 38, boulevard Raspail 75007 Paris.

Tél. : 01 45 48 77 70, organise pour le vendredi 26 septembre 1997

à la Sorbonne une journée d'études (avec de nombreux universitaires) sur :

« La guerre, la paix (1914 - 1939) »

La mort de Pierre-Henri Teitgen

L'irréductible du centre

Résistant, cofondateur du mouvement Combat, figure de proue des ministères MRP de la IVe République, ce juriste, européen et social, ne fut jamais gaulliste.

Ancien ministre, compagnon de la Libération, Pierre-Henri Teitgen est décédé dimanche à Paris dans sa quatre-vingt-neuvième année. Ses obsèques seront célébrées jeudi 10 avril à 11 heures en l'église Saint-Louis-des-Invalides.

Avec Pierre-Henri Teitgen disparaît l'une des dernières grandes figures historiques du Mouvement républicain populaire, le MRP, né dans l'épreuve de la Résistance et qui fut un des piliers de la vie politique durant la IVe République. Sous cette étiquette, il sera député d'Ille-et-Vilaine de 1945 à 1958, trois fois vice-président du Conseil (1947, 1948 et 1953-1954, et aussi ministre de l'Information (1944 et 1949-1950), ministre de la Justice (1945-1946), ministre des Forces armées (1947-1948). De 1952 à 1956, il sera également le président national du MRP.

Sans la guerre et le combat dans la clandestinité – son surnom était Tristan –, Pierre-Henri Teitgen serait-il entré en politique ? Né à Rennes le 29 mai 1908, rédacteur en chef de la revue « Droit social », il est titulaire de la chaire de droit public de Nancy quand éclate la guerre en 1939. Fait prisonnier sur la ligne Maginot, il s'évade et rejoint la zone sud. Professeur à Montpellier, il est co-fondateur avec François de Menthon du mouvement « Combat ». Il est révoqué par Vichy.

Pierre-Henri Teitgen est décédé dimanche à Paris.
(Photo J.-P. Prevel/Ouest-France.)

Chrétien social et patriote

Désigné en 1943 par le Conseil national de la Résistance (CNR) commissaire général provisoire à l'Information, il est arrêté par la Gestapo deux jours avant le débarquement des troupes alliées en Normandie, le 6 juin 1944. Il s'évadera fin août et sera nommé ministre de l'Information par le général de Gaulle. Patriote, il ne sera pas « gaulliste », ni en 1947, ni sous la Ve République à la naissance de laquelle il sera cependant associé comme membre du Comité consultatif constitutionnel. Démocrate chrétien, chrétien social, au sein de sa famille spirituelle, Pierre-Henri Teitgen a toujours eu une place à part. Plus jeune que Francisque Gay, Robert Schuman, Georges Bidault, il était perçu par tous ceux de sa génération comme le grand frère, celui que l'on aimait consulter en raison de la qualité de ses conseils, mais que l'on ne suivait pas toujours. L'homme était exigeant, d'abord pour lui-même, voire intransigeant, tant était fortes ses convictions républicaines, européennes et sociales. Épris de justice – à la Libération, ses détracteurs le surnommèrent « Robespierre » –, il était un homme probe. Succédant en 1976 à René Cassin, il sera juge à la Cour européenne des droits de l'homme. Comme c'est souvent le cas chez les hommes de cœur et de caractère, il dissimulait sa générosité sous une apparence parfois rugueuse et un humour volontiers corrosif.

Inspirateur des ordonnances de 1944 sur la réorganisation (et l'épuration) de la presse, ayant accordé au *Monde* l'autorisation de paraître et à *La Croix* celle de reparaître, cofondateur de *Ouest-France*, il n'avait cessé de s'intéresser à l'information. Ce qui le passionnait, c'était bien la recherche de la vérité.

Patrice-Henry DESAUBLIAUX

Le Figaro 7 avril 1997

DISPARITIONS

Pierre-Henri Teitgen

Résistant et antigaulliste, juriste et épurateur

PIERRE-HENRI TEITGEN, décédé dimanche 6 avril à son domicile parisien à l'âge de quatre-vingt-huit ans, était un homme de conviction qui a toujours fait passer ses principes avant toute autre considération. Breton et catholique, fortement marqué par l'influence de son père, Henri Teitgen, un avocat qui siégea lui aussi au Palais-Bourbon au lendemain de la seconde guerre mondiale, il n'accepta jamais la moindre compromission, à l'image de son frère, Paul, qui fut un des rares fonctionnaires métropolitains en poste à Alger à refuser la torture.

La carrière politique de Pierre-Henri Teitgen, commencée sous la botte nazie, prit fin lors du retour du général de Gaulle au pouvoir en 1958. Né le 29 mai 1908 à Rennes, il est agrégé de droit public en 1934. Enseignant à Nancy, il fonde, dans la ligne du catholicisme social, la revue *Droit social*. Fait prisonnier en juin 1940, il s'évade et reprend son enseignement à Montpellier. Son attitude déplaît aux autorités de Vichy qui le privent de sa chaire en 1942. Il se consacre alors entièrement au réseau *Liberté*, qu'il avait fondé avec Georges Bidault et François de Menthon – comme lui démocrates-chrétiens – et qui deviendra *Combat*. Sous le nom de Tristan, il participe à l'état-major de la Résistance de la zone sud. Il anime un comité d'experts chargés de préparer les mesures d'urgence à prendre lors de la Libération. En avril 1943, il s'installe à Paris, où il est nommé par le général de Gaulle secrétaire général à l'information.

Arrêté par la Gestapo le 4 juin 1944, il réussit à s'évader du train qui le conduit en Allemagne. De retour à Paris, il est nommé, le 9 septembre, ministre de l'information. Il met alors en œuvre ce qui avait été préparé sous l'occupation et notamment les grandes ordonnances du 26 août et du 30 septembre 1944 qui ont régi la presse française jusqu'en 1984. Il est de ceux qui gèrent la fermeture des journaux ayant continué à paraître sous le contrôle allemand et le transfert de leurs moyens de production à ceux qui étaient nés dans la clandestinité. Il participe ainsi à la naissance de *Ouest-France* à Rennes, mais aussi du *Monde*.

Le Temps d'avant-guerre ayant été interdit, le gouvernement s'emploie à lui *« substituer un grand journal* [ayant], *autant que possible, ses qualités en dépouillant ses défauts »*, selon l'expression du fondateur du quotidien de la rue des Italiens. C'est Pierre-Henri Teitgen, par l'intermédiaire de Paul Reuter, alors directeur-adjoint de son cabinet, qui choisit Hubert Beuve-Méry pour prendre la direction du nouveau quotidien du soir, dont l'autorisation de paraître est accordée le 30 novembre, quelques jours à peine avant la constitution de la SARL Le Monde (le 11 décembre)et la parution du premier numéro (daté 19 décembre 1944). Enfin, outre la nomination des trois membres du comité de direction (Hubert Beuve-Méry, directeur de la publication et gérant de la SARL, Rémy Courtin et Christian Funck-Brentano), Pierre-Henri Teitgen contribue également au choix des six autres actionnaires initiaux de la société éditrice.

Homme des missions délicates, Pierre-Henri Teitgen devient, en mai 1945, ministre de la justice. Il le restera, après le départ du général de Gaulle, dans les gouvernements présidés par Félix Gouin (socaliste) puis par Georges Bidault (MRP). C'est à lui de veiller au bon déroulement de tous les procès de l'épuration. Cela lui vaudra la haine de tous ceux qui, d'abord discrètement puis de plus en plus ouvertement, ont défendu les hommes de Vichy. Mais cela lui vaudra aussi d'être critiqué par une partie des résistants qui lui reprochèrent de ne pas se montrer assez sévère. Il se défend, en déclarant, le 6 août 1946, devant l'Assemblée nationale : *« Vous pensez, sans doute, que par rapport à Robespierre, Danton et d'autres le garde des sceaux qui est devant vous est un enfant. Eh bien ce sont eux qui sont les enfants si l'on en juge par les chiffres »*. Il est vrai qu'il s'était refusé à user de l'épuration économique pour s'en prendre au capitalisme.

Ce chrétien, pourtant, a longtemps rêvé d'une troisième voie. Il fut un des fondateurs du MRP, le mouvement démocrate-chrétien. Député d'Ille-et-Vilaine, il joua un rôle important tout au long de la IVe République en étant membre de nombreux gouvernements. Mais il était de ces MRP qui ne furent jamais tentés par un ralliement au gaullisme politique. Ce Compagnon de la Libération fut battu aux législatives de novembre 1958. Il reprit alors son métier d'enseignant et se rangea dans une opposition déterminée. Ainsi, en mars 1960, il dénonça l'évolution de la Ve République vers un régime *« d'absolutisme, éclairée et généreux sans doute, mais plein de péril pour l'avenir »*. En 1965, il fut de ceux qui soutinrent activement la tentative de Gaston Defferre de réunir les socialistes et les démocrates-chrétiens afin de préparer une candidature d'opposition pour l'élection présidentielle de 1965. En septembre 1976, il a été élu juge à la Cour européenne des droits de l'homme pour remplacer René Cassin. Ce fut la reconnaissance de l'action de ce grand défenseur des libertés.

Thierry Bréhier

RECTIFICATIFS

René Courtin

L'article que nous avons consacré à Pierre-Henri Teitgen, à l'occasion de sa disparition (*Le Monde* du 8 avril), comportait une inexactitude d'autant plus coupable qu'elle porte sur le rôle joué par l'ancien ministre dans la création du *Monde* en 1944. Parmi les trois membres du premier comité de direction de notre journal figurait bien, aux côtés d'Hubert Beuve-Méry, René Courtin et non Rémy Courtin, comme nous l'avons écrit par erreur.

Pierre Pflimlin : «Ce qui fait l'unité de l'Europe
c'est un patrimoine spirituel commun»

L'EUROPE EN DEVENIR

par Pierre Pflimlin

Le 5 février 1997, le jour de ses 90 ans, Pierre Pflimlin a prononcé devant une foule très dense au Palais de l'Europe, à Strasbourg, un discours sur «l'Europe en devenir».

Il a complété ensuite son texte par quelques précisions, puis nous l'a confié. Le voici, in extenso (les intertitres sont de la rédaction du Bulletin).

Imaginons que ce témoignage de quelques pages, passionné mais sans polémique, soit diffusé dans les écoles, les collèges, les lycées, les facultés et à l'E.N.A., ainsi que dans les médias, chez les historiens et les enseignants, alors la jeunesse française saurait tout ce qu'elle a intérêt à savoir sur l'histoire de la construction européenne après la guerre, sur sa situation actuelle et sur ses perspectives d'avenir. Quel exploit !

Nous le publions ici avec une grande fierté et beaucoup de reconnaissance à l'adresse de Pierre Pflimlin.

J.P.

L'EUROPE EN DEVENIR
par Pierre Pflimlin
Manifestation du 5 février 1997
au Palais de l'Europe à Strasbourg

L'idée d'unir les peuples de l'Europe est fort ancienne. Pendant des siècles, elle a été propagée surtout par les philosophes et les poètes.

En 1850, Victor Hugo, alors député à l'Assemblée Législative, a, le premier, devant cette Assemblée, lancé la formule «Etats-Unis d'Europe». J'ai eu la curiosité de lire le procès-verbal de la séance. Il est noté que l'appel de Victor Hugo n'a été accueilli que par des murmures et des bruits divers. Ce n'est pas étonnant. Le XIXe siècle était le siècle du nationalisme, cette maladie des temps modernes, dont la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme sont les sous-produits les plus vénéneux. François Mitterrand, dans le dernier discours qu'il a prononcé dans cet hémicycle, a affirmé : «Le nationalisme c'est la guerre». Il avait raison.

Au XXe siècle, héritier du XIXe, le nationalisme a été poussé au paroxysme. La première moitié de ce siècle a vu deux guerres qu'on a appelées «mondiales», mais qui, en réalité, étaient principalement des guerres européennes.

Peut-être le bien est-il né de l'excès du mal. En tout cas le milieu de notre siècle a vu un tournant historique d'une ampleur sans précédent.

Les événements se sont succédé à un rythme étonnant.

En 1948, Congrès de La Haye, présidé par Winston Churchill.

En 1949, création, par le Traité de Londres, du Conseil de l'Europe.

En 1950, présentation du Plan Schuman.

Le but du Conseil de l'Europe, précise l'article premier de son Statut, est «de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes» qui sont le patrimoine commun des peuples européens. On peut être surpris que dans une Europe en ruine la principale préoccupation des fondateurs ait été de promouvoir des idéaux. Mais il faut se souvenir que la guerre avait été suscitée par des égarements idéologiques. N'avons-nous pas tendance aujourd'hui à sous-estimer, dans le débat européen, l'importance des idées ?

En fait, la réalisation essentielle du Conseil de l'Europe fut la «Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales», signée dès novembre 1950.

La Cour des droits de l'Homme, établie tout près d'ici, peut, en cas de violation par un Etat, être saisie par un autre Etat, mais aussi par un simple citoyen, ce qui représente une avancée considérable de l'empire du droit.

Fédéralistes et fonctionnalistes

Au sein de l'Assemblée du Conseil de l'Europe s'est élevé dès 1950 un débat passionné sur la nature de l'union à réaliser entre les peuples européens. Un débat qui n'est pas clos à l'heure où je vous parle. Il opposait déjà les fédéralistes, qui réclamaient la création d'une autorité supranationale, aux fonctionnalistes, qui voulaient s'en tenir à la simple coopération entre gouvernements.

Il fut convenu finalement que les Etats résolus à créer une union plus étroite pourraient le faire tout en restant membres du Conseil de l'Europe. Ainsi se dessina ce qu'on devait appeler «le compromis de Strasbourg». Il ouvrait la voie, selon des formules qui sont au cœur des débats

actuels, à une Europe «à deux vitesses» ou «à géométrie variable» ou, plus récemment encore, à une «coopération renforcée» entre un groupe d'Etats.

Le Plan Schuman

On peut considérer que la France, en proposant le Plan Schuman, a été la première à s'engager sur la voie ouverte par le compromis de Strasbourg.

L'objectif de ce Plan, même s'il concernait en premier lieu un secteur économique, celui du charbon et de l'acier, était essentiellement politique. Dans sa déclaration du 9 mai 1950 Robert Schuman précisait que sa proposition réaliserait «les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix». D'entrée de jeu il affirmait : «le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée». C'était le premier pas vers la réconciliation franco-allemande à laquelle le Lorrain Robert Schuman - je puis en témoigner - attachait une importance toute particulière.

Cette réconciliation fut solennellement consacrée par le traité que le Général de Gaulle conclut le 22 janvier 1963 avec le Chancelier Adenauer. Ce traité, qui organise la coopération entre les deux Etats, fut et est encore d'une remarquable efficacité. Malgré les changements politiques intervenus à Paris et Bonn, la coopération franco-allemande est devenue de plus en plus étroite. Elle est encore aujourd'hui le moteur essentiel de l'unification européenne.

Concrètement, le Plan Schuman proposait d'établir entre les deux pays et entre tous les pays participants des rapports d'un caractère entièrement nouveau. Dans le passé, les guerres s'étaient toujours achevées par la conclusion de «traités de paix» qui, le plus souvent, ne méritaient guère ce nom. Ils enregistraient un rapport de forces entre vainqueurs et vaincus, auxquels étaient imposées des cessions de territoires et autres humiliations.

Inévitablement, ils suscitaient chez les vaincus une volonté de revanche, qui conduisait à de nouvelles guerres. Cette fois-ci, il s'agissait de toute autre chose : une communauté devait être créée dans laquelle tous entreraient sur un pied d'égalité et qui serait dotée de structures chargées de concevoir et de réaliser un bien commun. A juste titre Robert Schuman, qui s'exprimait toujours avec modération, a pu écrire dans son livre «Pour l'Europe» qu'il s'agissait d'une idée «révolutionnaire».

Le traité créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) fut signé dès 1951. Six pays y participaient : la France, l'Allemagne, l'Italie et les trois pays du Benelux.

Pourquoi et comment naquit le projet de C.E.D.

Avant même cette signature il se produisit un événement qui bouleversait les perspectives de l'Europe : le 25 juin 1950 le franchissement du 38ème parallèle par les troupes nord-coréennes faisait comprendre que la «guerre froide» entre le monde communiste et le monde occidental pourrait devenir une vraie guerre. Dès lors la principale préoccupation de tous les responsables fut de se prémunir contre une agression soviétique. Les Amé-ricains se déclarèrent prêts à contribuer à la défense de l'Europe libre mais ils exigeaient que tous les Européens, y compris les Alle-mands, y participent. Il était difficile à cette époque d'envisager la reconstitution d'une armée nationale allemande. C'est pourquoi l'idée surgit au sein du gouvernement français, présidé alors par René Pleven, d'appliquer à la défense le schéma du Plan Shuman. Ainsi naquit en 1950 le projet de Communauté européenne de défense.

Il fut adopté par les gouvernements des six premiers pays membres de la première Communauté. On put croire alors qu'un pas décisif vers l'union politique de l'Europe venait d'être franchi, d'autant que le traité contenait un article 38 prévoyant explicitement la création d'une communauté politique. Mais les événements prirent une autre tournure. En France le projet d'armée européenne suscita de vives controverses et, lorsque le traité fut enfin présenté à l'Assemblée Nationale, le 30 août, il fut repoussé à une forte majorité. Il apparut ainsi qu'il était encore trop tôt, neuf ans après la fin de la guerre, pour réaliser l'unité politique de l'Europe.

Le Marché Commun : un nouvel effort d'unification

Mais les partisans de l'unité ne se laissèrent pas décourager. Ils décidèrent de transposer l'effort d'unification sur le plan économique.

Cette nouvelle tentative aboutit à la conclusion par les Six de deux nouveaux traités, qui furent signés à Rome le 25 mars 1957. L'un instituait une Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), l'autre une Communauté économique, c'est-à-dire essentiellement un marché commun qui devait être réalisé par l'élimination progressive des barrières douanières.

Le Marché Commun fut incontestablement un succès. Il favorisa dans les six pays membres une expansion rapide. On a pu parler de la période de 1945 à 1975 comme des «30 années glorieuses».

Depuis le Traité de Rome, le revenu moyen des Européens de l'Ouest a été multiplié par cinq en francs constants.

La politique agricole commune, souvent critiquée, a favorisé malgré les imperfections l'expansion de notre agriculture. Ainsi la part du marché mondial du blé détenue par la Communauté européenne est passée en dix ans, de 1982 à 1993, de 18% à plus de 30%, ce qui, soit dit en passant, explique certains conflits avec les Etats-Unis.

La vie de la Communauté a été troublée parfois par des difficultés d'ordre politique. Le Général de Gaulle, qui avait accepté après son retour au pouvoir, en 1958, la mise en application du Traité de Rome, ne voulait pas qu'au sein du Conseil des Ministres de la Communauté les décisions fussent prises à la majorité. Ce fut la crise de la «chaise vide», dénouée en janvier 1966 par le pseudo-compromis de Luxembourg.

A l'admission de la Grande-Bretagne, de Gaulle opposa un veto. Ce n'est qu'après son départ du pouvoir que le Royaume-Uni put, en 1970, devenir membre de la Communauté en même temps que le Danemark et l'Irlande. Au cours des années suivantes des élargisse-

ments successifs - Grèce, puis Espagne et Portugal, récemment Autriche, Finlande et Suède - ont porté le nombre des membres de la Communauté à quinze.

Sur le plan économique la Communauté a été atteinte de plein fouet par la crise économique mondiale déclenchée dans les années 70 par les «chocs pétroliers». Elle compte actuellement plus de 18 millions de chômeurs, surtout des jeunes.

En 1984, le Parlement Européen, qui avait été élu pour la première fois au suffrage universel en 1979, a essayé de déceler les raisons de la persistance de la crise en faisant appel à un certain nombre d'experts. L'un deux, Michel Albert, ancien Commissaire général du Plan, répondant à ceux qui déjà rendaient l'Europe responsable du chômage, a posé le diagnostic suivant : «Ce n'est pas l'Europe qu'il faut incriminer mais la non-Europe».

Comment on en est venu à l'Acte unique.

Il voulait dire que l'abolition des barrières douanières décidée par le Traité de Rome et achevée depuis 1968 n'était pas suffisante pour créer un véritable marché commun. Il fallait en outre supprimer les contrôles aux frontières intérieures de la Communauté. Cette idée, proposée par le Parlement Européen, reprise par la Commission sous l'impulsion de Jacques Delors, aboutit en février 1986 à la signature de l'Acte Unique européen. Pour les marchandises la suppression des contrôles est devenue effective le 1er janvier 1993. Elle avait été précédée par la libre circulation des capitaux. Pour les personnes, de nombreuses difficultés ont surgi. A l'accord conclu à Schengen (Luxembourg), sept pays seulement participent actuellement (France, Benelux, Allemagne, Espagne, Portugal) et, en resurgissant, le terrorisme n'a pas arrangé les choses.

Maastricht : une nouvelle étape

Une nouvelle étape a été franchie par la signature le 7 février 1992 du Traité de Maastricht. Ce traité, nous le savons tous, reste très controversé. J'ai pour ma part pris parti publiquement et je suis heureux qu'à Strasbourg on ait enregistré au référendum 72% de «oui». Je crois que sans les voix alsaciennes le «non» l'aurait emporté en France.

L'un des objectifs du traité est d'instituer une union économique et monétaire, c'est-à-dire une monnaie unique, mais ce n'est pas le seul. L'Union européenne comporte trois piliers :

- le premier est constitué par l'Union économique et monétaire ;
- le deuxième par la politique étrangère et de défense, en jargon bruxellois PESC ;
- le troisième par des dispositions concernant la Justice et les affaires intérieures.

Pourquoi la monnaie unique ?

Ses adversaires prétendent que les critères de Maastricht nous imposent une politique de rigueur qui rend impossible toute relance économique, donc toute lutte efficace contre le chômage.

Que dit le traité ? Il dit essentiellement que les déficits publics, c'est-à-dire ceux de l'Etat, des collectivités locales et de la sécurité sociale, ne doivent pas dépasser 3% du produit intérieur brut, c'est-à-dire du revenu de la nation, et que la dette publique doit être limitée à 60% au maximum de ce même produit intérieur brut.

Ces exigences sont-elles excessives ? Je ne le crois pas. Elles s'imposeraient de toute manière, avec ou sans Maastricht. Il est facile de le démontrer. Les déficits publics engendrent un accroissement de la dette. Or, en Europe, la charge des intérêts de la dette publique représente déjà 40% de l'épargne des ménages. En France, chaque jeune de moins de 25 ans hérite de 300.000 francs de dettes publiques. Il est injuste et dangereux de reporter ainsi la charge de nos dépenses d'une génération sur l'autre.

La création d'une monnaie unique libérera notre économie de lourdes charges provenant de la multiplicité des monnaies. Pour les seules transactions internes, les commissions de change et autres frais analogues coûtent à l'économie européenne environ 200 milliards de francs par an. Dans un système de monnaies instables les entreprises doivent supporter le risque de change. Les perturbations monétaires des dernières années, les dévaluations de la lire italienne, de la peseta et de la livre sterling ont montré que ce risque est réel.

Ce qui est plus important encore c'est qu'une monnaie unique stable suscitera un afflux de capitaux. Actuellement, le dollar, malgré ses fluctuations, draîne vers les Etats-Unis l'épargne mondiale. L'abondance de capitaux disponibles entraîne une baisse des taux d'intérêt favorable à la croissance. C'est ainsi que s'expliquent, pour une large part, la croissance et le recul du chômage que connaissent actuellement les Etats-Unis. L'Europe pourra bénéficier du même atout lorsqu'elle disposera d'une monnaie unique solide.

Quant à la valeur de l'euro par rapport au dollar, il serait prématuré de la fixer avant même que l'euro existe. Dans une large mesure, elle sera déterminée par le marché. M. Giscard d'Estaing ne peut pas l'ignorer.

Quelle autre politique peut-on envisager ? Une politique inflationniste ? En France, nous avons fait plus d'une fois l'expérience de l'inflation. Elle n'a jamais suscité la croissance et l'augmentation des emplois.

En Allemagne, elle a engendré après les guerres des désastres qui ont marqué profondément la psychologie allemande et qui explique la réticence de beaucoup d'Allemands à l'égard de la monnaie unique.

Le retour au protectionnisme ? Je me souviens qu'avant la guerre on a tenté de faire face à la crise mondiale (qui, soit dit par parenthèse était encore plus grave que la crise actuelle ; dans la seule Allemagne il y avait 7 millions de chômeurs) en recourant à ce qu'on appelait alors l'«autarcie». Le résultat fut une aggravation du chômage. Vous connaissez la suite...

Certains craignent que le futur système monétaire n'aboutisse à une toute-puissance de la Banque européenne. Il ne resterait donc plus aux Etats aucun pouvoir en matière de politique économique. C'est oublier l'article 103 du traité. Il prévoit que les Etats membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil des

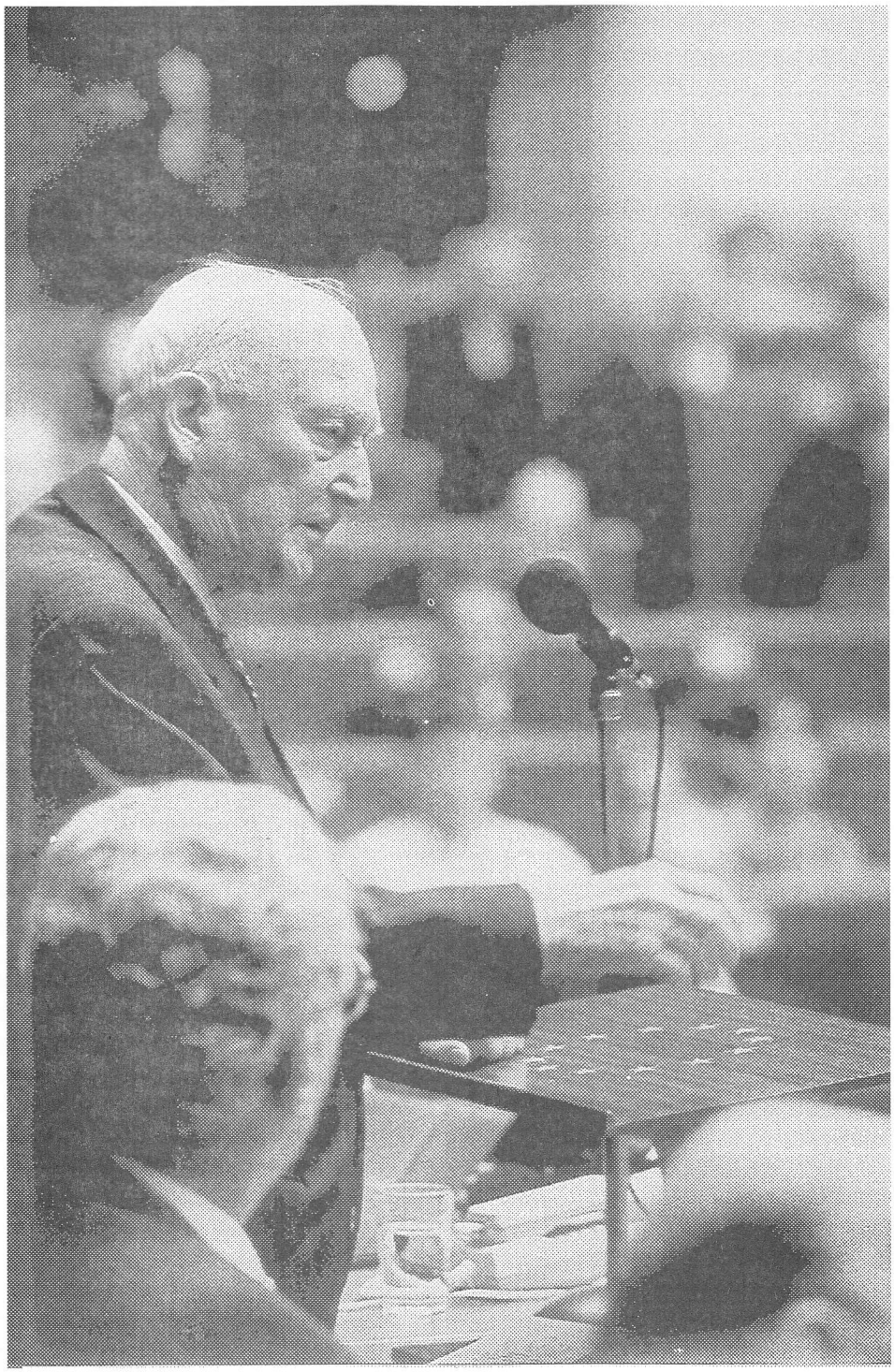

Pierre Pflimlin le 5 février 1997
au Palais de l'Europe à Strasbourg

ministres. Sans doute serait-il souhaitable d'aller plus loin et de constituer un véritable gouvernement économique.

Contrairement à certaines allégations récentes il n'est pas question de porter atteinte aux prérogatives des Etats en ce qui concerne la fiscalité directe.

Ce qui est vrai en revanche c'est que le Conseil européen de Dublin, en décembre 1996, a approuvé les principes d'un pacte de stabilité et de croissance qui doit permettre d'assurer une certaine discipline budgétaire dans l'Union économique et monétaire. Si certaines modalités peuvent être discutées, la nécessité d'une telle discipline me paraît incontestable.

En fait l'euro sera créé, j'en suis convaincu, en 1999, comme le prévoit le traité. En 1998, le Conseil européen désignera la liste des pays qui remplissent les critères du traité et peuvent donc participer à la monnaie unique. Pour que cette monnaie soit créée, il faut que la majorité des pays membres le décident, la majorité des 15, donc 8. Les autres resteront bien entendu membres de la Communauté et auront vocation à rejoindre le noyau initial dans des conditions déterminées.

Nous sommes donc bien en présence d'une Europe à deux vitesses.

Nous ne serons certes pas délivrés de tout souci mais nous aurons des chances plus fortes de connaître une nouvelle ère de prospérité.

Faire plus contre le chômage

La prospérité n'aurait pas de sens si elle ne signifiait pas recul du chômage. A la Conférence européenne de Dublin, le Conseil européen a rappelé que la lutte contre le chômage relève essentiellement des Etats membres, mais il a ajouté que c'est également une priorité de l'Union. Il s'est référé au rapport de la Commission sur l'initiative intitulée «Action pour l'emploi» et au «Pacte de confiance» adopté à Dublin par les partenaires sociaux.

A la vérité, la Communauté, même si son rôle ne peut être que complémentaire, n'a pas jusqu'à présent fait preuve de beaucoup de dynamisme en ce qui concerne la lutte contre le chômage. Le traité de Maastricht prévoit expressément la création de réseaux transeuropéens. Au sommet d'Essen, 14 projets prioritaires ont été retenus par le Conseil européen, dont le TGV qui doit relier Paris à Strasbourg et à l'Allemagne. Mais les ministres des Finances de la Communauté ont refusé toute participation financière, bien que la politique agricole commune eût dégagé des excédents. J'ai beaucoup de compréhension pour les soucis des ministres des Finances, mais je ne puis m'empêcher de trouver leur décision regrettable.

Maastricht, c'est aussi le développement de la culture

Le Traité de Maastricht ne contient pas seulement, dans le cadre du premier pilier, des dispositions de caractère strictement économique. Pour la première fois on voit apparaître dans un traité européen le mot «culture». On a attribué à Jean Monnet la déclaration suivante : «Si c'était à refaire, je commencerais par la culture». Jamais il n'a dit cela, mais l'affirmation a été reprise par le Président de la République lors du transfert des cendres de Jean Monnet au Panthéon. Ainsi, une fois de plus, une légende est devenue vérité historique.

Toutefois l'insertion de la culture dans un traité économique n'a rien d'insolite. Mon ami René Uhrich, dans un ouvrage récent, a démontré, à propos des régions françaises, que la culture est un important facteur de développement économique.

Le traité précise que «la Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des Etats membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale».

C'est la première allusion aux régions. Elle mérite d'être notée à un moment où la volonté d'affirmer une identité culturelle régionale suscite des critiques et des suspicions.

Le traité institue d'ailleurs un «Comité des régions» à caractère consultatif, composé de représentants des collectivités régionales et locales. C'est une preuve parmi d'autres qu'il ne s'agit pas d'un système à tendance centralisatrice.

La principale barrière contre tout centralisme européen excessif est constitué par le principe de subsidiarité inscrit en tête du traité de Maastricht.

La subsidiarité : déjà dans une encyclique de Pie XI

Cette idée est ancienne. On la trouve dans une encyclique du Pape Pie XI. Mais elle apparaît pour la première fois dans un traité. Elle signifie que chaque question doit être traitée au niveau le plus bas possible, par exemple la région ou la commune. Le principe de subsidiarité pourrait aussi être invoqué - soit dit en passant - contre un Etat exagérément centralisateur. S'agissant de l'Europe, le traité stipule que la Communauté n'intervient que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent donc être mieux réalisés au niveau communautaire.

On reproche souvent à la Communauté et particulièrement à la Commission de Bruxelles de se mêler de trop de choses, de multiplier exagérément les règlements. On peut certes trouver des exemples d'ingérence abusive. Mais j'observe que la Commission ne fait que proposer règlements et directives, que le Conseil des Ministres décide et que les directives ne sont applicables dans les pays que lorsqu'elles sont adoptées par les parlements nationaux. Il arrive que le législateur national aille au-delà des propositions de Bruxelles.

Voici un exemple. A la demande des Etats membres et des professionnels, il a été établi une directive réglementant la pêche aux moules. La France est allée plus loin : pour satisfaire les pêcheurs professionnels, elle a interdit cette pêche aux particuliers, résidants du littoral ou vacanciers. Encore un effet de Bruxelles...

Quoi qu'il en soit, la Commission a réduit sensiblement ses activités réglementaires depuis la conclusion du Traité de Maastricht. Il existe une controverse sur la matière d'assurer le respect du principe de subsidiarité. Il ne faudrait pas qu'on aille d'un extrême à l'autre et qu'on empêche l'intervention de la Communauté là où elle est indispensable, par exemple la lutte contre la pollution. Les nuages

radioactifs dégagés par Tchernobyl ont traversé l'Europe au mépris des frontières nationales.

Vers l'union politique

La création de la monnaie unique, en plus de son impact économique, sera une étape importante vers l'union politique de l'Europe, objectif qui était celui des fondateurs de la Communauté dans les années 50.

Cet objectif est repris explicitement dans le traité de Maastricht. C'est d'ailleurs sur proposition commune du Président Mitterrand et du Chancelier Kohl qu'une conférence sur l'union politique avait été convoquée en même temps que la conférence économique. Le résultat fut l'insertion dans le traité de dispositions concernant la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). C'est le deuxième pilier du système. Il s'agit à la vérité d'un pilier fragile.

Politique étrangère commune : il faudrait l'unanimité

En ce qui concerne la politique étrangère le traité définit une procédure assez lourde. Le Conseil des ministres peut décider, sur la base d'orientations générales du Conseil européen, qu'une question fera l'objet d'une action commune. Une telle décision doit être prise à l'unanimité. Cette unanimité est difficile à obtenir car, en matière de politique étrangère, les principaux Etats membres restent inspirés par des traditions différentes et ont actuellement des centres d'intérêt également différents. La difficulté, grande à quinze, deviendra impossibilité après l'élargissement.

Il n'est pas étonnant que, jusqu'à présent, les tentatives faites par des Etats membres pour se mettre d'accord n'aient abouti qu'à des déclarations et des résolutions sans portée pratique.

Une défense commune : une perspective encore lointaine

Il en est de même en matière de défense. Voici ce que dit textuellement le traité :

«La politique de sécurité comme inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union européenne, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune.»

La défense commune n'est encore, on le voit, qu'une perspective lointaine et aléatoire.

On reproche souvent à l'Europe de ne pas être intervenue en ex-Yougoslavie pour éviter les guerres et les massacres qui ont fait de très nombreuses victimes. L'inaction de l'Europe est certes regrettable mais il ne pouvait en être autrement car les traités en vigueur ne donnent à la Communauté européenne ni le droit ni le pouvoir d'intervenir militairement. Seuls quelques Etats membres ont pu, par l'envoi des casques bleus, atténuer quelque peu l'horreur de cette tragédie.

Mais l'accord de Nuremberg est une avancée

Il existe tout de même un noyau de défense européenne, c'est l'Eurocorps, dont le siège est à Strasbourg. Son effectif est d'environ 50.000 hommes. Il comprend des effectifs fournis par la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique et le Luxembourg.

Le 9 décembre 1996, lors du Sommet franco-allemand de Nuremberg, le Président Jacques Chirac et le Chancelier Helmut Khol ont adopté un document affirmant que la France et l'Allemagne sont déterminées à «pousser d'un commun accord le développement d'une identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'Alliance, dans le cadre de sa rénovation, et à placer le partenariat transatlantique avec les Etats d'Amérique du Nord sur une base nouvelle et solide». Cet accord a suscité une vive controverse. On a accusé ses auteurs d'«atlantisme», comme s'il était possible de réaliser une défense européenne en dehors du cadre de l'Alliance ! Pour ma part, je me réjouis de l'avancée de Nuremberg, même si elle n'est qu'un pas dans une bonne direction.

Le troisième pilier

J'en viens au troisième pilier. Il contient des dispositions sur la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. Sont visées des questions qui, à juste titre, préoccupent grandement les opinions publiques, à savoir :

- le droit d'asile
- le franchissement des frontières extérieures
- l'immigration
- les conditions de séjour des étrangers, notamment la lutte contre le travail irrégulier
- la lutte contre le terrorisme
- le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité internationale.

De nombreux citoyens sont concernés par ces problèmes. Malheureusement ces dispositions du traité n'ont pas abouti jusqu'à présent à beaucoup de résultats. La raison en est simple : le troisième pilier est régi par le système de la coopération intergouvernementale. Les décisions ne peuvent donc être prises qu'à l'unanimité. Or il s'agit de matières sensibles qui touchent à la souveraineté et qui suscitent dans plusieurs Etats membres de vives controverses.

L'ensemble des trois piliers a reçu dans le traité une nouvelle dénomination : l'Union européenne. Je préfère pour ma part le mot «Communauté», beaucoup plus riche de sens. Dans une communauté d'hommes et de femmes, on s'efforce de dépasser les égoïsmes personnels dans la recherche d'un bien commun. Dans une communauté de peuples, il s'agit de dépasser les égoïsmes nationaux pour tendre vers un bien supérieur. Le concept de communauté n'est pas seulement technique ou juridique ou même politique, c'est un concept éthique, ce qui lui donne sa noblesse. Il ne s'agit pas, en effet, de remplacer les égoïsmes nationaux par un égoïsme européen mais de construire une communauté résolue à assumer des responsabilités à l'égard du monde. Je suis convaincu que tel était le sentiment des premiers fondateurs des communautés qui avaient des préoccupations spirituelles. Je pense en particulier à Robert Schuman, que j'ai bien connu. Déjà, dans sa déclaration du 9 mai 1950, il affirmait : «L'Europe pourra poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain».

Une révision est possible pour aller plus loin encore

Quoi qu'il en soit les auteurs du Traité de Maastricht étaient conscients de ses insuffisances. Ils ont inséré dans ce traité une disposition prévoyant explicitement qu'une Conférence des représentants des gouvernements serait convoquée en 1996 pour procéder à une révision.

Cette Conférence s'est réunie pour la première fois à Turin le 29 mars 1996. En décembre dernier, elle s'est réunie à Dublin, sous présidence irlandaise. Les conclusions doivent être dégagées en juin prochain à Amsterdam sous présidence néerlandaise.

Quels sont les problèmes que doit traiter cette Conférence, appelée communément C.I.G. ?

Dans la maison où nous sommes, je parlerai en premier lieu de la démocratisation.

On reproche souvent à la Communauté de ne pas être démocratique. Elle agit et même elle légifère - dit-on - sans contrôle populaire. Ce reproche n'est pas fondé. Les décisions de caractère législatif sont prises par le Conseil des ministres, qui sont tous responsables devant leurs parlements nationaux, avec la participation du Parlement européen élu au suffrage universel direct depuis 1979.

Il est certainement souhaitable que cette participation soit élargie. Dans certains domaines, notamment ceux qui concernent le Marché commun, le traité a institué une procédure de co-décision qui place le Parlement sur un pied d'égalité avec le Conseil des ministres. Cette procédure devrait être étendue à tous les domaines de caractère législatif.

Par ailleurs, l'influence du Parlement serait renforcée s'il était plus représentatif de la volonté des citoyens. En France, en particulier, le système des listes nationales confectionnées par les états-majors des partis rend très difficile le contact direct entre les électeurs et les élus. Certains proposent d'élargir la participation des parlements nationaux au fonctionnement de la Communauté. En France, une modification apportée à la Constitution permet d'ores et déjà au Parlement d'émettre des avis avant toute décision législative de la Communauté. Faut-il aller beaucoup plus loin ? J'en doute. Une intégration de 15 parlements nationaux, et demain peut-être beaucoup plus, au processus décisionnel rendrait celui-ci impraticable. Aucun progrès vers l'unité de l'Europe ne serait plus possible.

Sur le plan de l'Exécutif, des réformes s'imposent pour renforcer la capacité de décision.

Au Conseil des ministres le système de l'unanimité conduit inévitablement à des blocages donc à la paralysie. Il faut étendre le champ des décisions prises à la majorité qualifiée. Mais quelle majorité ? Plusieurs Etats, dont la France, demandent que dans la pondération des voix on tienne compte de la population des pays. Cette proposition me paraît justifiée mais il ne faudrait pas, à mon sens, aller jusqu'à une proportionnalité rigoureuse qui réduirait gravement le rôle des petits pays. Ces pays dits petits apportent une contribution importante à l'œuvre commune grâce au talent et à la compétence de ses représentants. Je pense au plus petit de tous, le Luxembourg, et aux Pays-Bas, qui exercent actuellement la présidence. Au surplus, il ne serait pas conforme à l'esprit communautaire de faire prévaloir uniquement les rapports de forces et de nombres qui autrefois régissaient seuls les relations entre les Etats, avec les résultats que l'on sait. Le problème de la capacité de décision se pose surtout - nous l'avons déjà vu - pour le deuxième et le troisième piliers placés tout entiers sous le règne de l'unanimité. Est-il possible de s'en écarter ?

S'agissant de la défense on ne peut évidemment pas imaginer une action militaire imposée à la totalité des Etats membres par une décision majoritaire, qu'il s'agisse d'empêcher une guerre sur notre continent ou de procéder ailleurs, par exemple en Afrique, à une intervention humanitaire. On a imaginé un système d'«abstention constructive», grâce à laquelle la majorité pourrait décider sans que personne, bien entendu, soit contraint de participer à une opération contre son gré.

Quant au troisième pilier, l'urgence et la gravité des problèmes, si préoccupants pour les citoyens, ne permettent pas de s'en tenir longtemps encore à la seule coopération intergouvernementale.

Qu'il s'agisse d'immigration ou de droit d'asile ou de lutte contre la toxicomanie, de la grande criminalité ou de terrorisme, il faut décider et agir rapidement.

À mon sens, la meilleure formule serait de «communautariser» ce troisième pilier, c'est-à-dire, pratiquement, de l'intégrer au premier. Malgré ses imperfections, le système de la Communauté économique, qui fait participer à la décision Conseil européen, Conseil des ministres, Commission et Parlement a fait preuve d'efficacité.

Vers un groupe d'Etats d'avant-garde

De telles réformes ont-elles des chances d'être adoptées par les 15 Etats qui seront réunis à Amsterdam en juin prochain ? Personne ne le croit vraiment. C'est pourquoi les efforts de réflexion et les discussions se sont concentrés sur l'idée de la coopération renforcée.

Dès décembre 1995, le Président Jacques Chirac et le Chancelier Helmut Kohl, au Sommet franco-allemand de Baden-Baden, avaient, dans une lettre commune adressée à la présidence de l'Union, qui était alors espagnole, proposé d'introduire dans le traité «une clause permettant aux Etats qui en ont la volonté et la capacité de développer entre eux des coopérations renforcées dans le cadre institutionnel unique de l'Union».

Le vocabulaire a changé. On a parlé successivement de noyau, solide ou non, de cercles concentriques, d'Europe à deux ou plusieurs vitesses, mais il s'agit toujours au fond de la même idée qui, seule, permet à l'Europe de progresser. Dans les années 50, les Six ont ouvert la voie et ont entraîné progressivement neuf autres Etats. La monnaie unique va être créée par une partie seulement de l'Europe des 15. Ce qui importe, c'est que tous restent dans le cadre institutionnel unique et que ceux qui ne peuvent et ne veulent pas participer à la nouvelle étape aient vocation à rejoindre tôt ou tard le groupe de tête que, pour ma part, je propose d'appeler «avant-garde».

La Grande-Bretagne reste une île

Lorsqu'on évoque les pays qui ne veulent pas participer

à cette avant-garde, on pense inévitablement à la Grande-Bretagne qui, déjà lors de la négociation du traité de Maastricht, a pris des positions particulières. Elle a refusé de signer le «protocole social», qui n'est pourtant qu'une avancée timide. Elle a aussi annoncé son refus de participer à la monnaie unique.

Peut-on reprocher ces attitudes à la Grande-Bretagne ? Je ne le crois pas. L'Angleterre, a dit le Général de Gaulle pour justifier son veto, est une île. Sa position géographique, sa tradition historique font qu'au rattachement au continent européen elle préfère - selon la formule de Winston Churchill - le «grand large».

Lors de la négociation du Traité de Rome j'ai entendu Jean Monnet, qui avait beaucoup travaillé avec les Anglais, déclarer : «N'essayons pas de faire participer dès à présent la Grande-Bretagne. Cela ne pourrait que compliquer les choses. Construisons la maison et lorsqu'elle sera sous toit vous verrez les Anglais frapper à la porte et demander la permission d'entrer». C'est exactement ce qui s'est produit.

Permettez-moi d'ajouter un autre souvenir personnel. Un jour, lorsque j'étais président du Parlement européen, Mrs Thatcher, alors Premier Ministre, est venue devant cette Assemblée rendre compte des activités de la présidence britannique. Au déjeuner qui a suivi, la conversation a porté sur la politique agricole commune, que Mrs Thatcher n'aimait pas. J'ai essayé d'aborder un sujet plus facile en vantant le projet Erasmus, qui devait permettre aux étudiants de faire une partie de leurs études dans un pays de la Communauté autre que le leur. A ce moment le visage de Mrs Thatcher s'est durci. Elle m'a lancé : «What you will spend more money, no» ! Or, trois mois plus tard, le gouvernement de Sa Majesté a adhéré au programme Eramus. Il ne faut donc jamais désespérer des Anglais. Mr John Major a d'ailleurs déclaré tout récemment que la participation de son pays à la monnaie unique n'est pas vraisemblable, mais qu'elle n'est pas exclue.

Ce qui serait inadmissible c'est que la Grande-Bretagne obtienne que toute décision de coopération renforcée soit prise à l'unanimité, ce qui lui donnerait un droit de veto. M. Barnier, Ministre français des Affaires européennes, a déclaré que dans une telle hypothèse on risquerait de voir une coopération renforcée décidée en dehors du cadre de l'Union européenne, ce qui serait évidemment regrettable.

Les Anglais redoutent surtout que l'évolution institutionnelle n'aboutisse à la construction d'une Europe fédérale. En France aussi une telle perspective suscite des inquiétudes. Dans notre pays un coup mortel a été porté au fédéralisme lorsque, sous la Révolution, les Jacobins ont fait guillotiner les Girondins dont le crime était précisément d'être fédéralistes.

Oserai-je avouer dans ces conditions que j'ai toujours été et que je reste fédéraliste ?

La controverse autour de ce mot est d'ailleurs sans utilité. Tout le monde admet que dans la Communauté européenne les Etats membres mettent en commun dans certains domaines l'exercice de leur souveraineté. C'est déjà une réalité depuis le Traité de Rome.

Un vaste problème, celui de l'élargissement

Ce qui importe surtout c'est qu'une voie soit ouverte qui permette de progresser. C'est d'autant plus nécessaire que nous nous trouvons devant un vaste problème, celui de l'élargissement.

J'ai connu au cours de ma carrière deux miracles. Le premier a été le surgissement, si peu d'années après la fin de la plus terrible des guerres, du mouvement vers l'unité de l'Europe.

Le deuxième a été dans les années 1989-90 la chute du mur de Berlin, la suppression du rideau de fer, la réunification de l'Allemagne et, finalement, la dislocation de l'empire soviétique. Si l'on m'avait demandé au printemps de 1989 quand surviendraient de tels événements j'aurais répondu qu'ils n'auraient certainement pas lieu de mon vivant. Je me suis trompé.

Aujourd'hui encore, malgré toutes les déconvenues et les dangers, je ne puis pas évoquer sans émotion ce mouvement spontané dans lequel de nombreux peuples ont secoué sans effusion de sang la tyrannie et conquis les libertés démocratiques.

Mais ces événements ont imposé à l'Europe occidentale, nous ont imposé de nouvelles responsabilités.

La première institution qui en ait pris conscience - je veux aujourd'hui lui rendre hommage - est le Conseil de l'Europe. Tout en ménageant des transitions, en créant par exemple le statut d'invité spécial, il a ouvert largement ses portes. Le Conseil de l'Europe compte actuellement, depuis l'admission de la Croatie, 40 pays membres, dont la Russie. Le Conseil de l'Europe accomplit une œuvre considérable pour favoriser dans les pays d'Europe centrale et orientale l'apprentissage de la démocratie et le respect des droits de l'homme.

L'Union européenne, de son côté, n'est pas restée indifférente. Elle a conclu des «accords européens» avec six pays d'Europe centrale et orientale : Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie, auxquels se sont ajoutés les trois Etats baltes et la Slovénie, la seule composante, jusqu'à présent de l'ex-Yougoslavie.

Ces accords prévoient notamment l'élimination progressive des obstacles aux échanges commerciaux.

Il n'est pas indifférent de noter que, jusqu'à présent, la balance, pour les produits industriels, est favorable à l'Europe occidentale. Avec les pays en question - les «Pécos» - a été développée une stratégie dite de pré-adhésion. Le programme «Phare», mis en œuvre par la Communauté européenne, qui prévoit l'attribution d'aides importantes, est le pilier financier de cette stratégie.

Il ne s'agit encore, évidemment, que de mesures de transition. Les nouvelles démocraties souhaitent devenir membres à part entière de l'Union européenne.

Il a été admis longtemps que l'approfondissement, c'est-à-dire la réforme des structures, devait précéder tout élargissement. Les positions ont évolué. Il est entendu maintenant que les négociations d'adhésion devront commencer six mois après la conclusion des travaux de la Conférence intergouvernementale dont la clôture est prévue pour le mois de juin à Amsterdam. Cela veut dire que les négociations devraient commencer dès le début de l'année prochaine.

Qu'arrivera-t-il si la Conférence échoue ou n'aboutit qu'à des réformes insignifiantes ? Au cours de la présente année l'Europe devra, on le voit, relever un immense défi.

Un devoir de solidarité mais aussi notre intérêt bien compris

Nombreux sont ceux qui pensent que l'admission des dix pays candidats, auxquels il faut ajouter Chypre et Malte, serait une grave imprudence. Dans certains de ces pays la démocratie n'est pas encore consolidée et la différence des niveaux économiques est telle que leur intégration imposerait à nos pays des charges insupportables. J'estime pour ma part qu'il est impensable que l'Europe reste coupée en deux par un nouveau rideau de fer qui, pour être économique et politique, n'en serait pas moins infranchissable.

On observe déjà dans le centre et l'est de l'Europe le réveil des nationalismes et les fanatismes qui se manifestent par des actes de violence. Dans certains de ces pays, les élections ont permis le retour sur la scène de partis communistes. Ce sont des symptômes inquiétants. Ne nous faisons pas d'illusions. Si les extrémismes et la violence l'emportaient au centre et à l'est de l'Europe, nous ne serions pas à l'abri. Ce sont en effet des maladies contagieuses dont les symptômes se manifestent d'ailleurs déjà dans nos pays d'occident.

Ce n'est donc pas seulement un devoir de solidarité qui nous commande d'accueillir ces pays, c'est notre intérêt bien compris.

Il faut bien entendu prévoir des périodes de transition plus ou moins longues. A titre d'exemple je rappellerai que les négociations avec l'Espagne et le Portugal ont duré huit ans. Le Président Jacques Chirac, porté par un bel optimisme, a annoncé récemment aux Polonais et aux Hongrois que leurs pays entreraient dans notre Union dès l'an 2000, donc dans trois ans. Mon optimisme, pourtant fortement enraciné, ne va pas jusque là.

Ce qui est essentiel c'est que nous ne fermions pas la porte à l'espérance. Si nous enfermions ces peuples dans le désespoir les conséquences seraient redoutables.

Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement d'union économique mais plus encore d'union politique. La principale préoccupation des nouvelles démocraties est la sécurité. Elles veulent entrer dans l'OTAN. Je souhaite que les négociations en cours avec la Russie permettent de lever les objections que soulève ce pays, auquel il faut réserver dans l'Europe de demain une place correspondant à son importance.

On voit ainsi se dessiner à l'horizon l'image d'une grande Europe, peut-être d'une Europe totale.

La méthode des coopérations renforcées ou de l'Europe à deux ou plusieurs vitesses doit permettre de la réaliser progressivement. Il y faudra certainement beaucoup de ténacité mais aussi beaucoup d'imagination et une certaine générosité.

Quels seront les fondements de l'Europe future ?

Elle aura besoin certes de solides fondements économiques, par la réalisation d'une économie de marché respectant les exigences de la justice sociale, une économie dont la clef de voûte sera la monnaie unique.

L'élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune fera de l'Europe une très grande puissance capable de peser de tout son poids dans les affaires du monde. L'objectif essentiel de cette politique sera la paix. Les premiers fondateurs de la Communauté voulaient - on l'oublie parfois - après un demi-siècle de guerres, établir la paix. Ils ont réussi. L'Europe occidentale a connu 50 ans de paix, ce qui n'était plus arrivé depuis quatre siècles.

Il s'agit maintenant d'établir dans toute l'Europe les bases d'une paix durable dans la sécurité, oui une Europe de la paix.

Ce qui fait l'unité de l'Europe, c'est un patrimoine spirituel commun

Mais le principal trait d'union entre des peuples si divers est de l'ordre de l'esprit. Lorsque les peuples du centre et de l'est de l'Europe se sont insurgés contre la tyrannie communiste, lorsqu'ils ont brisé les armatures de la domination soviétique, ils étaient mus sans doute par l'aspiration à plus de prospérité, à un niveau de vie plus élevé. Mais ils voulaient surtout vivre dans des sociétés bénéficiant des valeurs de l'occident : la liberté, la démocratie, le respect des droits de l'homme.

Ce qui fait l'unité de l'Europe, de toute l'Europe, c'est un patrimoine spirituel commun, c'est une civilisation centrée sur l'homme inspirée, dans le respect mutuel, par l'humanisme chrétien et l'humanisme issu de la Renaissance et du Siècle des Lumières.

Je ne me dissimule pas que cette grande Europe, il sera difficile de la bâtir. Les eurosceptiques et les europessimistes nous assourdissent de leurs clameurs.

Lorsqu'on demandait à Jean Monnet s'il était optimiste ou pessimiste il répondait ; «Je ne suis ni l'un ni l'autre, je suis déterminé».

C'est d'hommes et de femmes déterminés qu'a besoin l'Europe. Déterminés à lutter pour cette grande et noble idée qu'est la construction d'une Europe unie dans la paix et la liberté.

Pour moi, qui suis déchargé de tout mandat et de toute fonction, j'ai continué de militer pour cette idée dans la mesure de mes forces.

Le temps approche où il me faudra passer à d'autres le flambeau de la foi et de l'espérance que j'ai essayé de porter. Je souhaite que ce flambeau éclaire la route de ceux qui sont appelés à construire l'Europe du siècle prochain, une Europe de la prospérité, une Europe de la puissance, mais surtout une Europe qui soit capable de faire prévaloir face au monde la primauté des valeurs de l'esprit.

✧

ABONNEZ-VOUS !

• 40 F pour les membres de l'Amicale du M.R.P. • 50 F pour les autres

Chèque à l'ordre de l'Amicale du M.R.P. - 133 bis rue de l'Université 75007 Paris

La carrière de Pierre Pflimlin, en bref...

Né le 5 février 1907 à Roubaix, fils de Jules Pflimlin, directeur de filature, Pierre Pflimlin a fêté son quatre-vingt-dixième anniversaire le 5 février dernier dans sa ville de Strasbourg et il a prononcé ce jour-là, au Palais de l'Europe, le discours que nous reproduisons dans ce bulletin.

Elève au lycée de Mulhouse, à l'Institut catholique de Paris puis à l'Université de Strasbourg, il obtient son doctorat en droit et devient avocat au barreau de Strasbourg, en 1933.

Mobilisé en 1939 - il est décoré de la Croix de guerre - il entre en politique au M.R.P. dès la Libération.

- **Dans les assemblés territoriales**

  Elu conseiller municipal de Strasbourg en 1945, il devient maire de sa ville en 1959 et le reste jusqu'en 1983. Il assure aussi, à partir de 1967, la présidence de la Communauté urbaine de Strasbourg.

  Aux élections cantonales de 1951, il conquiert le siège de Haguenau puis, à celles de 1971, le siège de Strasbourg IV. Il préside le Conseil général du Bas-Rhin de 1951 à 1960.

  Il est conseiller régional de l'Alsace de 1973 à 1983.

- **Au Parlement Européen**

  Député européen de 1979 à 1989, il préside le Parlement européen de 1984 à 1987.

- **A l'Assemblée Nationale**

  Il est député du Bas-Rhin aux deux Assemblées Nationales Constituantes, en 1945 et 1946, puis député à l'Assemblée Nationale de 1946 à 1971.

  Lors des scrutins uninominaux, sa circonscription est celle de Haguenau.

- **Au M.R.P.**

  Il est l'un des grands orateurs du M.R.P., dont il est président national de 1956 à 1959.

- **Dans les gouvernements**

  Il a été dix-sept fois membre du Gouvernement.

Il commence sa carrière ministérielle comme **sous-secrétaire d'Etat à la Santé publique et à la Population** du 6 février au 24 juin 1946, dans le cabinet de Félix Gouin. Il a 39 ans.

Dans le premier cabinet de Georges Bidault, du 24 juin au 16 décembre 1946, il est **sous-secrétaire d'Etat auprès de François de Menthon, ministre de l'Economie nationale.**

Il revient au Gouvernement, le 24 novembre 1947, comme **ministre de l'Agriculture** dans le premier cabinet Robert Schuman. Il le reste dans le cabinet André Marie (26 juillet - 30 septembre 1948), dans le deuxième cabinet Robert Schuman (5 septembre - 11 septembre 1948), dans le premier cabinet Henri Queuille (11 septembre 1948 - 28 octobre 1949) ; il le reste aussi dans le deuxième cabinet Georges Bidault, constitué le 29 octobre 1949, mais il démissionne, par suite d'un désaccord avec le Gouvernement, le 2 décembre 1949... C'est un autre député M.R.P., Gabriel Valay, qui lui succède... Il revient à l'Agriculture dans le deuxième cabinet Henri Queuille (du 3 juillet 1950, au lendemain de la formation du Gouvernement, jusqu'au 12 juillet 1950). Il y reste dans le premier cabinet René Pleven (12 juillet 1950 - 10 mars 1951) et dans le troisième cabinet Henri Queuille (10 mars 1951 - 11 août 1951).

Le 11 août 1951, il est dans le deuxième cabinet René Pleven qui durera jusqu'au 20 janvier 1952 comme **ministre du Commerce et des relations économiques extérieures.**

Dans le premier cabinet Edgar Faure (20 janvier - 8 mars 1952), il devient **ministre d'Etat chargé du Conseil de l'Europe.**

Dans le cabinet Antoine Pinay (8 mars 1952 - 8 janvier 1953), il passe à la **France d'outre-mer.**

Retour à son siège de député jusqu'au moment où Edgar Faure, dans son deuxième cabinet (23 février 1955 - 1er février 1956), le choisit comme **ministre des Finances et des Affaires économiques.**

De nouveau, retour à son siège de député durant les cabinets Guy Mollet et Maurice Bourgès-Maunoury, auxquels le M.R.P. ne participe pas.

Le 6 novembre 1957, Félix Gaillard devient président du Conseil et confirme Pierre Pflimlin dans ses fonctions de ministre des Finances et des Affaires économiques, en y ajoutant le Plan. Le cabinet dure jusqu'au 14 mai 1958.

Pierre Pflimlin, qui a proposé une solution politique à la guerre d'Algérie, est investi le 13 mai comme **président du Conseil** et il forme le nouveau gouvernement le 14...

Le putsch politico-militaire d'Alger fait peser sur la France une menace de guerre civile et le Général de Gaulle est investi le 1er juin 1958. Dans son gouvernement, Pierre Pflimlin est **ministre d'Etat.**

Il n'appartient pas au cabinet Michel Debré (8 janvier 1959 - 14 avril 1962), puis devient **ministre d'Etat, chargé de la Coopération** dans le premier cabinet Georges Pompidou (14 avril 1962 - 28 novembre 1962) et en démissionne, avec les autres ministres M.R.P., le 16 mai 1962, en raison d'un désaccord avec de Gaulle sur la construction européenne (voir notre numéro 66, de 1995).

J.P.

Sur la carrière de Pierre Pflimlin, un livre de référence, écrit par lui-même, avec son témoignage sur les grands évènements qu'il a vécus : MÉMOIRES D'UN EUROPÉEN DE LA IVE À LA VE RÉPUBLIQUE de Pierre Pflimlin
édité par la Librairie Arthême Fayard en 1991

Il y a 51 ans

Extraits - avec des résumés de certains passages - des procès verbaux des réunions du Groupe M.R.P.

JUIN ET JUILLET 1946

Après la victoire électorale du 2 juin et l'élection de Georges Bidault à la présidence du gouvernement

- *DES DIFFICULTÉS DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL DU GROUPE*
- *LA CONSTITUTION : LES POUVOIRS PUBLICS ET L'UNION FRANÇAISE*
- *LE RAVITAILLEMENT*
- *LA COURSE DES SALAIRES ET DES PRIX*

MARDI 11 JUIN 1946
à 10 heures

A l'issue des élections législatives du 2 juin 1946, le M.R.P. devient le premier parti de France, avec un groupe de 179 députés M.R.P. ou apparentés (164+15) à l'Assemblée Nationale

Ce nouveau Groupe tient sa première séance sous la présidence de Maurice Schumann

En souhaitant la bienvenue à ses collègues, celui-ci fait observer que jamais un parti n'a obtenu en France une telle proportion des suffrages.

Georges Bildault. - Il ne s'agit pas aujourd'hui de poser notre candidature **(à la présidence du gouvernement)**, mais d'une prise de responsabilités. On nous accusait hier d'être toujours à la traîne et maintenant, après notre double victoire (au référendum qui à rejeté le projet constitutionnel et l'élection des députés), nous sommes devenus des tartufes. En réalité, c'est par notre sincérité et notre honnêteté que nous avons été les plus malins. Nous voici au pied du mur mais, s'il le faut, nous le franchirons tout seuls et nous n'aurons pas l'air de nous défiler devant l'obstacle. Nous ferons l'impossible pour que le gouvernement soit dirigé par le M.R.P., comme le veut la Nation...

Il faudra faire voter une Constitution et il faudra que cette Constitution obtienne l'assentiment des quatre cinquièmes du pays.

Pour réussir au gouvernement, il faut des idées simples et des hommes sûrs...

Faut-il augmenter nominalement les salaires en créant l'impression que l'Etat capitule devant certaines organisations et sans augmenter les possibilités pratiques d'achat ? Ce que nous voulons, c'est augmenter véritablement le pouvoir d'achat. Il y a des salaires anormalement bas, que nous relèverons. Nous commencerons par les allocations familiales mais nous n'accepterons jamais qu'un organisme, aussi puissant soit-il, nous dicte une augmentation de 25 % !...

Si vous voulez faire baisser les prix, le contrôle est nécessaire et vous savez ce que valent les contrôleurs. Nous pouvons essayer du moins de faire baisser les prix "vrais" par un retour progressif et sage à la liberté. Sur les produits industriels, notre action peut être plus efficace et nous pouvons éviter qu'on exporte n'importe quoi. N'oublions pas toutefois que nous avons dû payer en or du blé et du charbon. Il n'est pas possible de rétablir immédiatement une liberté intégrale. Mais le jour où le pays aura confiance dans son Etat et dans sa monnaie et où il aura des institutions stables, les difficultés financières disparaîtront progressivement.

En politique étrangère, vous connaissez ma réputation d'agent des soviets qui fait obstacle à l'alliance avec l'Angleterre. En tout cas, je maintiendrai l'indépendance de la politique française que certains nous reprochent...

Maurice Schumann demande au Groupe de conserver son calme dans le cas où les communistes organiseraient de l'agitation contre Daladier et Paul Reynaud.

Georges Bidault recommande le silence si le doyen d'âge (Marcel Cachin) se livre à des incursions politiques ; si ce n'est pas le cas, il estime qu'on pourra l'applaudir, modérément.

MERCREDI 12 JUIN
15 heures

Le Groupe M.R.P désigne **Francisque Gay** comme candidat à la présidence de l'Assemblée Nationale.

JEUDI 13 JUIN
16 heures

Débat sur la situation créée par la décision du groupe SFIO de présenter la candidature de Vincent Auriol à la présidence de l'Assemblée Nationale. Vincent Auriol a déclaré à Maurice Schumann qu'il n'était candidat à aucun poste mais qu'il se présentait à la présidence, à la demande de ses amis, en militant discipliné.

La possibilité d'une coalition droite-gauche contre un candidat M.R.P. est évoquée (les députés élus avec l'étiquette M.R.P. sont au nombre de 164).

Bidault à expliqué aux socialistes qu'il voulait constituer un gouvernement aussi large que possible, comprenant des radicaux et un modéré, Louis Marin.

VENDREDI 14 JUIN
à 14 heures

A la conférence des présidents, il est apparu que Francisque Gay serait battu dans la course à la présidence de l'Assemblée. Sa candidature est donc retirée. L'élection du président du gouvernement à été fixée au 19 juin. Georges Bidault est candidat.

JEUDI 20 JUIN
à 16 heures

Elu la veille président du gouvernement, Georges Bidault a entrepris de former son gouvernement. Il y parviendra le 24.

Maurice Schumann remarque que la durée du gouvernement (le temps de voter une nouvelle Constitution) va le contraindre à réduire ses objectifs.

Composition du premier cabinet Georges Bidault (24 juin-16 décembre 1946)

- Président du gouvernement et ministre des affaires étrangères : Georges Bidault (M.R.P.)
- Secrétaire d'Etat à la présidence du conseil : André Colin (M.R.P.)
- Sous-Secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et à l'Information : Robert Bichet (M.R.P.)
- Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères : Pierre Schneiter (M.R.P.)
- Vice-Président du Conseil : Félix Gouin (S.F.I.O.)
- Vice-Président du Conseil : Maurice Thorez (communiste)
- Ministre d'Etat : Francisque Gay (M.R.P.)
- Ministre d'Etat : Alexandre Varenne (radical)
- Garde des Sceaux, ministre de la Justice : Pierre-Henri Teitgen (M.R.P.)
- Intérieur : Edouard Depreux (S.F.I.O.)
- Secrétaire d'Etat à l'Intérieur : Jean Biondi (S.F.I.O.)
- Armées : Edmond Michelet (M.R.P.)

- Armement : Charles Tillon (communiste)
- Sous-secrétaire d'Etat à l'Armement : Georges Gosnat (communiste)
- Finances : Robert Schuman (M.R.P.)
- Economie Nationale : François de Menthon (M.R.P.)
- Sous-Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale : Pierre Pflimlin (M.R.P.)
- Agriculture : Tanguy Prigent (S.F.I.O.)
- Production industrielle : Marcel Paul (communiste)
- Sous-Secrétaire d'Etat chargé du charbon : Auguste Lecoeur (communiste)
- Education nationale : Marcel-Edmond Naegelen (S.F.I.O.)
- Sous-Secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports : Mme Andrée Viénot (SFIO)
- Travaux publics et transports : Jules Moch (SFIO)
- Sous-Secrétaire d'Etat au Travaux publics et transports : Albert Gazier (S.F.I.O.)
- France d'outre-mer : Marius Moutet (S.F.I.O.)
- Travail et Sécurité Sociale : Ambroise Croizat (communiste)
- Sous-Secrétaire d'Etat au travail : Marius Patinaud (communiste)
- PTT : Jean Letourneau (M.R.P.)
- Reconstruction et Urbanisme : Francois Billoux (communiste)
- Santé publique : René Arthaud (communiste)
- Population : Robert Prigent (M.R.P.)
- Anciens combattants et victimes de la guerre : Laurent Casanova (communiste)
- Ravitaillement (à partir du 8 juillet) : Yves Farge (seul non député)

MARDI 25 JUIN
à 14 heures

André Colin note que nous allons limiter à 15% la charge supplémentaire que pourrait entraîner pour le budget l'augmentation des salaires et des retraites...

Pierre-Henri Teitgen estime que le M.R.P. a obtenu satisfaction sur deux points essentiels :

1° Les communistes ont accepté de participer à un gouvernement dirigé par un M.R.P. malgré leurs déclarations antérieures ;

2° Sur les salaires et les prix, le gouvernement a affirmé son autorité face à la CGT.

Réunion le 26 juin à 14 heures...puis le 27.

JEUDI 27 JUIN
à 14 heures

Election du président du groupe. Deux candidatures : celle de Robert Lecourt, présentée par plusieurs membres du Groupe, et celle d'Henri Teitgen (père de Pierre-Henri). Un premier tour de scrutin donne 77 voix pour Lecourt et 45 pour Teitgen. En principe **Lecourt** est élu mais il rappelle qu'il n'a pas déposé sa candidature et déclare qu'il n'accepte pas la responsabilité de présider le Groupe s'il doit démissionner dans huit jours.

Il s'explique :

- Je ne comprends pas la façon dont certains conçoivent la vie parlementaire. Durant six mois, le Groupe (précédent) a vécu dans un régime d'assemblée, malgré son président. Or il faut au Groupe un exécutif fort, il faut qu'on ne conteste pas chaque jour les décisions prises par le Bureau (du Groupe), il faut que les séances ne se déroulent pas dans un tumulte général et qu'on ne remette pas en question les décisions prises la veille parce qu'il y a trop d'absents. Je m'élève contre un absentéisme que je condamne formellement... Je constate que l'on m'applaudit beaucoup mais je me demande si l'on suivra mes avis sur la façon de travailler.

Henri Teitgen dit qu'il avait déposé sa candidature dans l'ignorance de la candidature de Lecourt et demande à celui-ci d'accepter la présidence du Groupe.

Lecourt remercie Teitgen et accepte son élection.

Le Groupe passe à l'étude du **projet de Constitution**, sur un rapport de **Paul Coste-Floret.**

Maurice-René Simonnet. - Le projet socialiste est conforme dans son esprit à nos positions essentielles. Ne serait-il pas sage de le voter pendant que les socialistes sont d'accord avec nous ?... La dissolution ? Ce serait le gouvernement présidentiel !

Maurice Schumann La question du régime présidentiel ne se pose pas dans notre pays. Jamais de Gaulle n'a préconisé un pouvoir personnel. Cependant, on ne saurait accepter un président de la République dont les fonctions seraient celles de naguère ; elles étaient si dépréciées qu'on n'a pas songé, après 1940, à demander des comptes au président responsable de l'armistice.

Plusieurs observations sur la Déclaration des droits et sur la liberté d'enseignement. **Sigrist** demande l'introduction du nom de Dieu dans la Constitution et des droits de Dieu dans la vie publique.

Paul Coste-Floret traite de la dualité créée par le système fédératif envisagé : le Conseil de l'Union français et le Parlement français.

JEUDI 27 JUIN
à 21 heures

Répartition des places dans l'hémicycle. Robert Lecourt dit qu'il va falloir déplacer onze de nos sièges vers la droite pour placer les élus du Manifeste (élus d'Algérie). Néanmoins, malgré les radicaux, le Bureau du Groupe a obtenu que les bancs du M.R.P. conservent le contact avec les bancs socialistes par le bas de l'hémicycle

Union Française : thèse unitaire ou fédéralisme ?

Viard est opposé à la thèse fédérale. Il voudrait que tous les habitants d'outre-mer deviennent citoyens français. Il pense que la thèse fédérale rejette tous les territoires vers le séparatisme.

Pour **Jacques Augarde**, le sultan du Maroc n'acceptera jamais de rentrer dans l'Union sous la présidence du président de la République française.

Selon **Maurice Guérin,** les foules de l'Afrique Noire sont actuellement incapables de se diriger elle-mêmes.

Le Père **Bertho** note que c'est de Gaulle qui à soulevé la question avec les prouesses qu'il a faites à Brazzaville. L'assimilation nous conduirait à la représentation proportionnelle des indigènes et nous serions en minorité.

De l'avis de **Jean-Jacques Juglas**, la thèse unitaire va à l'encontre du nationalisme indigène qui se développe partout. Il nous faut une formule souple, tenant compte de stades d'évolution politique différents. Et prenons garde à la possibilité que, dans l'esprit des fédéralistes noirs, l'indépendance succède à la Fédération !

Pour **François Reille-Soult,** la thèse unitaire est périmée et la thèse fédérale dangereuse. Il faut trouver un moyen terme. Depuis notre action à l'égard du Viet-Minh, nous constatons la naissance de mouvements séparatistes dans nos colonies

Selon **Jacques Fonlupt-Esperaber,** la Fédération ne peut réussir que dans les pays dont les différents composants sont au même degré d'évolution. Il faut créer outre-mer un régime qui permette aux autonomies de naître ou de se développer et laisser aux indigènes, en attendant, une place dans nos assemblées.

Après une synthèse du débat par **Paul Coste-Floret**, le Groupe se prononce pour le maintien du texte du projet constitutionnel, dont il apprécie la souplesse.

DU 3 AU 18 JUILLET

Le rythme des réunions se ralentit un peu **en juillet**. Mais les débats restent vifs, principalement sur les sujets d'actualité suivants : le projet constitutionnel, l'organisation de la Sécurité Sociale et l'élection de ses conseils d'administration, le ravitaillement (le marché de la viande), la course des salaires et des prix.

Le principal spécialiste de la Constitution, c'est toujours **Paul Coste-Floret**, rapporteur de la Commission de la Constitution.

Sur l'investiture du président du Conseil - désigné par le président de la République – préalablement à la formation du gouvernement (proposition S.F.I.O.), des réserves sont exprimées par **Jean-Paul Palewski** à la réunion du Groupe du 3 juillet : à son avis, ce système amoindrirait dangereusement l'autorité du président de la République. Mais le Groupe, dans sa majorité, suit **Henri-Louis Grimaud,** qui, au contraire y voit des avantages : l'autorité du président du Conseil sur le gouvernement en sera renforcée.

Au cours de cette même séance du 3 juillet, **François Reille-Soult** déplore " que les préfets résistants soient remplacés par des préfets vichyssois". **Robert Lecourt** demande qu'on établisse une liste de personnalités aptes aux fonctions de préfet.

A la réunion du 10 juillet (à 16 heures) **Paul Coste-Floret** résume les travaux de la Commission de la Constitution :

- Le principe des deux Chambres est formellement reconnu.
- L'Assemblée Nationale ne pourra passer outre aux avis de la seconde Chambre qu'à la majorité absolue de ses membres.
- Le président du Conseil sera choisi par le président de la République et investi par l'Assemblée Nationale avant la formation de son gouvernement.
- Le président de la République sera élu par le Parlement et "éventuellement par la Chambre de l'Union française ".
- En cas de dissolution de l'Assemblée Nationale, le gouvernement intérimaire serait présidé par le président de l'Assemblée et formé à l'image du Parlement.

✧

Le 17 juillet (à 17 heures 15), le groupe M.R.P. discute de l'application des ordonnances du 4 et du 19 octobre 1946 sur la **Sécurité Sociale,** sur le rapport de son meilleur spécialiste, **Charles Viatte,** député du Jura (et professeur de mathématiques).

Cette discussion se poursuit à la réunion du 18 juillet (à 14 heures). **Pierre-HenriTeitgen** rapporte les travaux du Conseil des ministres tenu le matin sur ce sujet. Devant les exigences de Maurice Thorez, Georges Bidault à été amené à envisager la démission du gouvernement. Robert Prigent a proposé un accord transactionnel.

Une seconde réunion, tenue le même jour, à 17 heures 45, est consacrée à la libéralisation du marché de la viande (interventions de **Charpentier, Terpend, Monteil, Rigal, Bergeret, Asseray, Moussu, Mouroux**).

Le débat va se poursuivre à la réunion du 22 juillet (à 10 heures) sur un rapport de **Francine Lefebvre**, consacré à l'ensemble des problèmes de ravitaillement.

LUNDI 22 JUILLET
à 10 heures

Grande réunion sur les textes constitutionnels relatifs à l'Union française, sur les rapports de **Jean-Jacques Juglas** et de **Louis-Paul Aujoulat.**

Conclusion de celui-ci : "Notre texte est très souple, pour tenir compte de la diversité des éléments ; il laisse la porte ouverte à l'assimilation comme à l'association".

Deux précisions :

1) la représentation des autochtones n'existera à l'Assemblée Nationale que pour les colonies transformées en départements ;

2) pas de collège unique dans les territoires, ou sont distinguées la citoyenneté française et la citoyenneté de l'Union française

Projet constitutionnel présenté par le M.R.P. pour le statut de l'Union française.

DE L'UNION FRANCAISE

Article l.- L'Union Française est une association de nations et de peuples qui mettent en commun leurs ressources et leurs efforts pour développer leur civilisation, accroître leur bien-être, perfectionner leurs institutions et assurer leur sécurité, dans le respect des droits et libertés de la personne humaine proclamés par la présente Constitution.

Article 2.- L'Union Française se compose : d'une part, de la République Française, comprenant la France Métropolitaine, les groupes des départements et les territoires d'Outre-Mer, et, d'autre part, des Etats associés ou protégés.

Article 3.- Tous les ressortissants des Etats ou des territoires qui font partie de l'Union Française, jouissent de la citoyenneté de L'Union Française, qui n'abolit pas leur citoyenneté propre ou leur statut personnel,

Article 4.- l'organisation propre de chacun des groupes de départements et des territoires d'Outre-Mer fait l'objet d'un statut qui prévoit des assemblées territoriales et un Commissaire résident. Ce statut sera établi par des lois organiques.

Article 5,- La situation des Etats ou Fédération d'Etats associés ou protégés résulte pour chacun d'eux de l'acte qui définit les conditions de son union avec la France,

Article 6,- Les organes généraux de l'Union Française sont :
- l'Assemblée de l'Union Française
- le Président de la République, Président de l'Union Française

Article 7.- Le Président de la République et de l'Union Française assure la coordination et la défense des intérêts permanents de l'Union Française, Il est assisté d'un secrétaire d'Etat à l'Union Française, responsable devant l'Assemblée de l'Union.

Article 8.- L'Assemblée de l'Union est formée de représentants désignés par la France Métropolitaine et les Groupes de départements et territoires d'Outre-Mer d'une part, et par les Etats associés ou protégés d'autre part.

Une loi organique détermine le nombre des représentants de la France métropolitaine, des départements et territoires d'Outre-Mer et les modalités de désignation de leurs représentants.

Les Etats associés ou protégés ont la faculté de décider leur participation à l'Assemblée de l'Union et de fixer en accord avec le Gouvernement Français le nombre et les modalités de désignation de leurs représentants.

Article 9.- L'Assemblée de l'Union vote les lois applicables à l'ensemble de l'Union Française. Elle est saisie par les Assemblées territoriales ou le Parlement.

Article 10,- L'Assemblée de l'Union se réunit chaque année sur convocation du Président de la République et de l'Union Française, en une session ordinaire. Il peut également la convoquer en sessions extraordinaires.

Les séances sont publiques, Les comptes rendus sont publiés au Journal Officiel.

Les membres de l'Assemblée jouissent de l'immunité parlementaire et reçoivent une indemnité.

MERCREDI 24 JUILLET

Après une conférence syndicats-patronat, **François de Menthon**, ministre de l'Economie, fait une communication sur les problèmes économiques et sociaux, notamment sur **l'évolution des prix et des salaires :**

- Désireux de trouver une solution qui donne satisfaction aux revendications ouvrières sans compromettre la stabilité de la monnaie, le M.R.P. à pris l'initiative de réunir une conférence économique. Celle-ci a eu un résultat psychologique favorable en forçant patronat et classe ouvrière à collaborer. Mais ses résultats techniques ont été moins heureux... En effet, l'accord s'est fait sur la base d'une augmentation des salaires de l'ordre de 25% et d'une hausse des prix. Il semble donc que les patrons l'aient finalement emporté (le Gouvernement s'en tenait à un palier de 15%).

Pour limiter les effets néfastes de cet accord, le ministère de l'Economie à décidé :

"1°d'ajuster dès maintenant les prix afin d'éliminer toute autre cause de hausse ;

2° de refuser toute hausse ultérieure des prix ;

3° à partir du 15 août, de provoquer une baisse des prix par le déblocage des stocks, l'arrêt des exportations, la mise sur le marché des stocks américains".

✧

Dernière réunion de juillet, le 30 à 10 heures. Elle est consacrée au ravitaillement et à la préparation du débat public en séance. Le Groupe a inscrit quatre intervenants : André Béranger, Francine Lefebvre, Louis Asseray et François Reille-Soult.

LE M.R.P. VOUS PARLE - Directeur de la Publication : Jacques MALLET - Commission paritaire de presse N° AS 65-465
IMPRIMERIE : SIMEDIAT - CIRCULAIRES COULON 01.42.36.08.15